

1940 (2)

VI

G.

CL

COMMISSION  
DE L'ARMEE

Registre des Procès-Verbaux

du 13 mars 1940 au 7 juillet 1940

Séance du Mercredi 13 Mars 1940.

M. DESPRES donne lecture du rapport ci-après :

Le 13 Mars 1940.

SECRET



RAPPORT de M. DESPRES

Sénateur,  
sur les MUNITIONS.

Messieurs,

En vous présentant mon rapport, je dois m'excuser du retard avec lequel je le fais. Vous connaissez trop vous-mêmes les difficultés auxquelles on se heurte quand on veut obtenir des renseignements précis pour m'en tenir rigueur.

Mais le défaut capital de mon exposé sera certainement à vos yeux, son manque de précision. Pourtant, en ce qui concerne les stocks existants au début de l'année, je ne suis pas autorisé à vous donner les chiffres, mais seulement mon impression sur ceux-ci ! Tâche bien ingrate, en vérité ; que vaut l'appréciation d'un sénateur, fût-il un ancien artilleur ? Et comment cette présentation pourrait-elle donner satisfaction à une commission pour laquelle l'objectivité est la qualité maîtresse d'un rapport ?

Aussi vais-je tout de même m'efforcer de vous donner un peu mieux qu'une impression, tout en restant dans une imprécision que vous voudrez bien, elle aussi, excuser.

Il est vrai que les chiffres ne sont pas toujours aussi éloquents qu'on le prétend, s'ils ne sont pas accompagnés de commentaires. A quoi servirait-il de savoir qu'il existe telle quantité de projectiles de tel calibre si l'on n'a aucune idée de la consommation probable ? Un million peut représenter, suivant les cas, une pénurie grave ou une surabondance inutile. C'est donc en fonction de la consommation à prévoir que je vais m'efforcer de vous donner, à vous aussi, une impression sur la durée probable de nos approvisionnements.

Comment a précisé, d'avance, la quantité de projectiles nécessaires pour un jour de bataille ? Les conditions d'emploi du matériel se modifient constamment. Avant la guerre de 1914 où le seul canon de campagne en usage était le canon de 75 mle. 1897, la distance moyenne du combat était 3.500 m. ; les appareils étaient gradués jusqu'à 5.500 m. ; pour tirer au delà il fallait déjà recourir à des artifices.

Dès les premiers combats, l'artillerie française s'est trouvée opposée à une artillerie de portée supérieure ; il a fallu chercher à augmenter la portée du 75, par divers moyens. Mais à mesure que la distance du but augmente, la consommation des munitions à prévoir pour obtenir un résultat donné augmente aussi, et bien plus vite. D'abord le réglage est plus difficile puis la dispersion étant beaucoup plus considérable, il faut beaucoup plus d'obus pour réaliser la même densité du feu.

Dans la guerre actuelle, il est à prévoir que les tirs se feront à des portées plus grandes encore que lors du dernier conflit. Cependant, certaines considérations permettent d'espérer une réduction de la consommation.

1<sup>e</sup>- Le perfectionnement des méthodes de réglage et de tir ainsi que l'instruction de ce personnel et des cadres permettent de réduire au minimum les coups inutiles.

2<sup>e</sup>- L'apparition en grandes masses des chars d'assaut déchargera l'artillerie d'une partie de ses missions anciennes : destruction des réseaux de fil de fer, bouleversement des tranchées, destructions des nids de mitrailleuses et d'abris légers.

Il paraît - c'est un renseignement puisé dans un journal illustré, donc nullement secret, - que la salve d'artillerie d'un Corps d'Armée français pèse 6.373 kg et que cette unité peut, en une minute, tirer 51.462 kg d'obus. Cela étant, si toute l'armée française se mettait à tirer ainsi des projectiles à la cadence maximum de ses armes, les magasins seraient vidés en quelques heures. Par contre, si la consommation restait celle de Janvier, le stock durerait des dizaines d'années et il serait parfaitement inutile d'envisager son renouvellement.

Entre ces limites extrêmes, se place la réalité. Pendant la dernière guerre, la consommation a été, les jours d'extrême pointe, si considérable qu'à cette cadence les stocks actuels ne durerait que quelques semaines ; mais en moyenne, même pendant les périodes les plus actives, le chiffre de la consommation appliquée aux approvisionnements présents permettrait à ceux-ci de durer plusieurs mois.

Heures, semaines, mois, années, c'est entre ces unités qu'il faut choisir la plus adéquate pour évaluer, suivant les consommations possibles la durée correspondante des stocks.

Il est, je crois, raisonnable de formuler l'hypothèse d'une consommation forte, mais non astronomique, et d'adopter l'unité "mois". Cela est, en somme assez satisfaisant à condition, bien entendu, que le rythme des fabrications soit suffisant pour combler les vides d'une consommation moyenne sans que le commandement soit obligé d'entamer dangereusement les approvisionnements. Où en sommes-nous à ce point de vue ?

8  
8 8

Le problème des munitions se pose, au début de cette guerre, sous une forme assez différente de celle du dernier conflit. En effet, certains canons tels que ceux de 25, tirent à des cadences de 400 coups et les canons de 20 arrivent jusqu'à 800 coups à la minute.

Il existe, en outre, une variété de munitions de caractère très délicat, qui n'existe pas autrefois. Citons seulement les fusées de canons de 20 et de 25 qui ont, sous un volume très réduit, des dispositifs automatiques d'amorçage et des dispositifs automatiques d'auto-destruction avant de retomber au sol. Le tout dans un volume qui est sensiblement celui d'un très petit dé à coudre.

Pour donner encore une idée de l'ampleur du problème qui est posé, il faut envisager que les dépenses pour les productions de l'armement avant la guerre étaient de 5 milliards par an et qu'il est prévu de les établir pour cette année sur la base de 160 milliards. C'est donc une multiplication par un coefficient supérieur à 30 qu'il faut réaliser.

3

Comment peut-on y parvenir ? Tout d'abord, par l'extension des anciennes usines dont certaines étaient à peu près prévues, mais plus ou moins organisées. C'est ainsi que les ateliers de chargement sont passés de 800 ouvriers à environ 10.000, chiffre qui doit être porté jusqu'à 15.000 pour certains.

On a assuré un surcroît de production en mobilisant les usines privées qu'il a fallu équiper pour des fabrications qui étaient nouvelles pour elles. Ainsi, la maison Christofle, spécialiste de l'orfèvrerie, utilise ses presses à emboutir des douilles et des mines. Tel chantier de construction naval ajoute à ses ateliers des fabrications : forgeage et tournage d'obus. Enfin, lorsqu'à la fois l'extension des anciennes usines, la mobilisation des usines privées, ne suffisait pas à assurer les cadences de production considérables demandées, on a eu recours, dans ce seul cas à la création de nouvelles usines.

Tout l'ensemble de ces extensions, mobilisations, créations ont posé un problème aigu de l'outillage d'autant plus grave qu'il y avait très peu de fabriques de machines-outils avant la guerre en France. Il a fallu en faire venir de l'étranger ; elles arrivent lentement.

Il a fallu aussi en fabriquer et développer au maximum cette industrie en France. Mais on peut dire que pour le moment, le problème de la production est dominé par celui de la main-d'œuvre. Trop d'usines actuellement ne travaillent que deux fois dix heures, ce qui serait préférable et l'en voit trop souvent des usines ne faire que dix heures par jour et ne même pas travailler à deux équipes, presque uniquement pour des questions de main-d'œuvre.

Signalons que l'aviation dispose de 75.000 affectés spéciaux dans ses usines nationalisées, alors que les Etablissements de l'Armement, les Poudreries et Ateliers de Chargement n'en ont que 25.000. Il devait être accordé aux Etablissements, aux Poudreries et aux Ateliers de Chargement 110.000 hommes par les Compagnies de Renforcement ; il n'y en a eu que 72.000 dont 10.000 hommes étaient inaptes. Après tous les prélevements pour les semaines, pour les classes 9, 10 et 11, il en reste actuellement 25.000.

Ces observations ne sont présentées que pour aborder en toute objectivité les questions de munitions, car il y a entre les programmes et les réalisations actuelles, pour la plupart des munitions, un écart considérable.

8  
8 8

Nous pensons qu'il y a deux catégories de munitions qui sont typiques de la situation actuelle et que nous allons aborder à titre d'exemple ; nous les apprendrons un peu plus que les autres.

Les unes sont les munitions toutes nouvelles, telles que les munitions de 20 pour avions et contre-avions et les munitions de 25 contre-avions et antichars.

Les autres sont celles qui sont bien connues et dont la consommation est la plus courante, telles que les munitions de 75.

Nous allons voir quels sont les problèmes que l'Armement a à résoudre dans ces deux cas, comment il a opéré et quels résultats il a obtenus.

Au 1<sup>er</sup> Septembre 1939, si nous prenons le matériel anti-aérien de 25, il n'y avait que 30.000 obus de livrés, ainsi que nous l'a appris le rapport de M. LAURENT-EYNAC et la cadence mensuelle prévue était de 230.000 pour le régime de temps de paix.

4/  
Au cours du mois d'octobre, les mesures suivantes ont été prises par le Ministère de l'Armement.

- Pour les corps d'obus, 8 fournisseurs ont été prévus en plus de l'Atelier de construction d'Irigny ;

- Pour les fusées, 9 fournisseurs ont été prévus en plus des Ateliers de Chatillon et d'Irigny ;

- Pour les douilles, 4 Fournisseurs ont reçu des commandes en plus de l'Atelier de Fabrication de Toulouse ;

- A 5 Fournisseurs a été confié le chargement, en plus des Ateliers de Chargement de Vernon et de l'Île Jourdain.

- Enfin, à titre de volant, une commande de 5 millions d'obus vides a été faite en Amérique.

Nous avons trouvé dans le rapport sur l'artillerie anti-aérienne les prévisions de sortie pour ces munitions et je puis vous indiquer qu'au cours du mois de Décembre, la sortie a été d'environ 45 % de celle prévue.

Au cours du mois de Janvier, elle n'a été que de 20 % de celle prévue. Les prévisions ont depuis été modifiées et, profitant de l'expérience du fonctionnement des divers fournisseurs et des ateliers d'Etat qui doivent être prêts prochainement, ces prévisions ont été fixées à 40 % des prévisions données dans le rapport sur l'artillerie antiaérienne pour le mois de février, 35 % pour le mois de mars et 35 % pour le mois d'avril.

Pour ces calibres, dont la fabrication peut être très accélérée par de l'outillage du fait que ce n'est que du décollage courant en machines automatiques et malgré les mesures mises en œuvre, la production va donc être un peu plus du tiers de celle qui était prévue et si nous considérons le régime mensuel auquel on doit atteindre selon les demandes de l'Etat-Major, la production actuelle en est environ de 1/10.

Ce que l'on peut regretter, est qu'il n'y ait pas synchronisme entre la production des armes qui se développe rapidement et celle des munitions, qui actuellement et dans les prochains mois ne permet pas d'approvisionner les canons qui sortent et a fortiori de rattraper le retard ou de constituer des réserves.

Il faudra attendre la pleine mise en œuvre des nouveaux Etablissements d'Irigny (fin de l'année), ainsi que des nouveaux Ateliers de Chargement pour pouvoir espérer atteindre les cadences de régime.

Dans les autres petits calibres, si nous prenons les canons antiaériens de 20 Oerlikon, rappelons que les munitions sont fournies par des usines suisses qui ont sensiblement tenu leur cadence et leurs délais.

Pour les munitions de 20 HS 9, canon de 20 m/m pour avion l'approvisionnement ne doit correspondre qu'aux quelques centaines de canons existants. La production a été de 172.000 pour le mois de Décembre, 137.000 pour Janvier et elle sera maintenue ensuite à 150.000 en Février, Mars et Avril. Comme l'approvisionnement de ce canon est déjà assuré à plus de 2.000 coups, c'est-à-dire deux fois ce qui est demandé par l'armée de l'Air, la cadence actuelle est satisfaisante.

Pour le nouveau canon de 20 m/m 404 qui sert à la fois à l'aviation et à l'artillerie antiaérienne, le nombre de munitions nécessaire est d'autant plus considérable que la fabrication de ces canons se développe à une cadence de régime à atteindre ultérieurement est de l'ordre de 8 millions de cartouches par mois. Dès maintenant, il en a été fabriqué :

557.000 pour le mois de décembre ,

425.000 - - - janvier,

pour les mois de Février, Mars et Avril, les prévisions sont respectivement de 500.000, 900.000 et un million

Les difficultés de fabrication de ces obus sont les mêmes que pour celle du 25 que nous avons indiquées plus haut.

5

La fabrication de quantités aussi considérables de pièces aussi minutieuses que, par exemple, les fusées, nécessite un outillage et un personnel spécialisés qui ne se mettent en place dans les usines que progressivement, puisque dans beaucoup de cas, il faut faire l'instruction du personnel et attendre les machines de l'étranger.

Il faut noter que pour la munition de 404, l'industrie privée a été très en retard sur les délais des marchés qu'elle a vait acceptés. La cadence actuelle de fabrication des cartouches de 20 m/m pour le canon de 404 permet non seulement l'approvisionnement de tous les canons actuellement produits à 1.000 cartouches, comme il est demandé par le Ministère de l'Air, mais permet aussi de consacrer à l'approvisionnement des réserves ou à la consommation actuelle près de 50 % de la production.

Sur l'ensemble de ces munitions dont il a fallu organiser entièrement la fabrication depuis la guerre sur des cadences considérables, si nous sommes actuellement loin des productions de régime, la production actuelle est tout de même le résultat d'un effort heureux qui satisfait à la situation présente pour toute la partie aviation.

8  
8 8

Abordons maintenant le cas le plus typique des anciennes munitions, qui est celui des obus de 75.

Nous ne voudrions pas vous ennuyer en étudiant dans le détail chaque catégorie de cette munition.

Dans son ensemble, la cadence mensuelle demandée en régime de guerre était de 7 millions d'obus par mois. Elle a d'ailleurs été ramenée à environ 5 millions.

On a produit au cours du mois de décembre 330.000 obus et au mois de janvier 360.000 au total pour tous les modèles.

L'on arrive ainsi pour de telles fabrications à un chiffre qui est de 5 % des demandes primitives mensuelles de régime et qui est de 7 % du régime corrigé.

Si nous reprenons comparativement pour l'une des catégories la défense contre avions, modèle 28, la demande de régime est de 450.000.

M. LAURENT-EYNAC nous avait annoncé que les cadences mensuelles prévues restaient très faibles au mois de Janvier. La prévision était de 50.000, il en a été réalisé 18.000, c'est-à-dire 4 % de la demande de régime forte.

Certaines mesures ont été prises pour que cette situation ne se prolonge pas et dès le mois de février, la production atteignait 450.000 pour le total des obus de 75. Ce n'est d'ailleurs qu'un peu plus de 50 % des prévisions.

Pour le mois de Mars, les prévisions de production sont de 1.600.000, pour atteindre dans le mois d'avril 2.400.000 cartouches. Pour les obus vides, il existe un stock très important. La cadence de fabrication en est sensiblement la même que pour les cartouches. Elle est en progression rapide, 265.000 en décembre, 315.000 en janvier. Le stock d'obus vide se maintient sensiblement et permettra en cas de nécessité de disposer rapidement de cartouches.

Il ne nous est pas apparu suffisant d'énoncer de tels chiffres dans toute leur sécheresse, mais nous avons poursuivi en votre nom notre enquête afin de savoir quelles pouvaient être les causes d'un tel écart entre les chiffres demandés et les chiffres prévus et de l'écart entre les chiffres prévus et ceux réalisés.

Il est d'autant plus intéressant d'examiner ces causes que dès le mois de janvier, la courbe de la production a remonté et que les premières mesures prises ont porté leurs fruits.

Les causes sont de nature très différentes : une des premières a été l'organisation des ateliers de chargement.

Vous connaissez le problème de ces ateliers : en temps de paix, ils sont quelquefois complètement fermés, dans d'autres cas, ils ont quelques centaines d'ouvriers et en temps de guerre, ils passent à :

5.000	}	ouvriers
10.000		
15.000		

En principe, tout est prévu pour une telle modification. En fait, il faut remettre en état les chaînes de chargement, qui n'ont pas fonctionné depuis des années, pour lesquelles on a manqué de crédits pour l'entretien ; les cantonnements se révèlent insuffisants, inconfortables.

Nous vous avons signalé au début comment les 110.000 hommes des compagnies de renforcement des divers établissements de l'Armement se réduisent finalement à 25.000.

Toute cette situation est en train de se redresser, des cantonnements sont construits, des contingents de compagnies de renforcement y arrivent progressivement : 2.000 Indochinois sont arrivés, il doit en venir d'autres.

Pour donner une indication sur l'effort qui a été nécessaire pour ces ateliers de chargement, signalons seulement qu'alors qu'on avait prévu l'an dernier 900 millions pour leur construction et leur aménagement, il a fallu finalement pour les mettre en état 1 milliard 900 millions.

La progression qui vous est annoncée pour les mois de mars, avril, indique que le Ministère de l'Armement considère le problème maintenant comme résolu.

Ce n'est qu'un côté du problème des obus de 75, l'autre côté a été celui de l'outillage pour la fabrication des corps d'obus.

La aussi, les moyens financiers qui ont précédé la guerre, dans leur insuffisance, n'ont pas permis de prendre le problème dans toute son ampleur.

Il avait été prévu 260 tours et 150 presses pour réaliser le programme. Il a été nécessaire de pousser la commande à 4.000 tours.

L'exemple le plus typique des difficultés de mise en train des établissements au moment de la mobilisation est celui de ROANNE.

La conception de cet établissement décolait des idées de la dernière guerre où l'on créait des organisations monstrueuses concentrées et centralisées.

Roanne a été commencé au cours de la dernière guerre et n'a pas été terminé. La paix survenue, l'usine a été mise en sommeil. Dans les ateliers immenses où devaient travailler 30.000 ouvriers, 1.200 environ sont restés effectuant quelques travaux et surtout occupés à l'entretien.

La faiblesse des crédits, la faiblesse du nombre des personnes n'a pas permis de faire à la fois l'équipement progressif de Roanne et en même temps l'entretien convenable de ce qui existait.

7

Dans la conception de 1918, Roanne devait produire 1.500.000 obus par mois, c'est-à-dire que c'est encore actuellement l'établissement qui devrait produire le tiers du régime.

Lorsque à la mobilisation il a fallu mettre en marche dans une ville comme Roanne un établissement qui devait absorber 30.000 ouvriers, au moment de la mobilisation générale les difficultés considérables se sont rencontrées non seulement pour le recrutement de la main-d'œuvre qui est loin d'être terminé mais surtout pour le recrutement de la maîtrise d'autant plus qu'avec les tarifs des établissements, il arrive fréquemment que la maîtrise est moins payée que les ouvriers.

D'autre part, les allées et venues de main-d'œuvre : libération des classes 1910, 1911, 1912 et 1913 ~~conseils municipaux~~, rappel des réformés, rappel de fascicules bleus, ont amené un va et vient continuels de la main-d'œuvre qui est tout à fait contraire à tout esprit d'organisation et à tout rendement.

Les efforts faits en équipement, en machines, réparations des machines et qui étaient en mauvais état, organisation méthodique de la production, commencent maintenant à donner leurs résultats, après qu'on a ajouté une direction beaucoup plus nombreuse et nécessaire pour un établissement d'une telle étendue.

Les résultats se font sentir en ce qui concerne les obus de 75, dans la première quinzaine de février et dans la deuxième quinzaine de février l'augmentation a continué et elle est d'environ 20 % sur celle de la première quinzaine.

On peut donc dire que maintenant l'établissement de Roanne se trouve avoir retrouvé un équilibre et que cet établissement dont dépend beaucoup la production des obus de 75, puisqu'il doit en faire le tiers, va enfin apporter à la statistique de fabrication un élément favorable de grande importance.

Certainement, il était possible de s'adresser à l'industrie privée pour la lancer dans la fabrication des obus de 75 qui, au cours de la dernière guerre, pour beaucoup leur a été familière. C'est ce qui a été fait avec les difficultés administratives que vous connaissez, avec la hantise pour beaucoup d'industriels des décrets et des lois fiscales actuels, avec la difficulté d'établir des accords sur les amortissements et les investissements spéciaux de ces fabrications.

Le Ministère de l'Armement a plusieurs formules. Elles vont du financement presque total des ateliers pour le compte des industriels et dans ce cas les prix tiennent compte de l'amortissement des machines au profit de l'Etat qui garde des garanties sur l'outillage avancé et même dans certains cas en garde la propriété.

Mais beaucoup d'industriels n'ont voulu aucune intrusion de l'Etat dans leurs entreprises et ont préféré financer eux-mêmes leur outillage et leurs extensions pour les besoins de la Défense Nationale. Ils demandaient en contre-partie des facilités de l'Etat pour l'amortissement de ces investissements. La formule a été difficile à trouver. Elle vient d'être réglée et permettra à bon nombre d'industriels d'étendre leur concours aux fabrications de l'Armement.

En somme, grâce à l'allure extrêmement ralentie de la guerre tout se passe au point de vue fabrications comme si le conflit commençait maintenant : le régime demandé par l'Etat-Major sera atteint, comme il avait été prévu, dans 5 mois, et l'avenir n'aura été envisagé sans inquiétude.

Sans entrer dans le détail pour les autres munitions, je vous donnerai mes appréciations. Les munitions de mortier sont pour certains modèles, tels que celles de casemate, fort en retard.

Pour la plupart des autres munitions de mortier, la production atteint dès maintenant de l'ordre de 12 à 13 % du régime mensuel et la progression doit nous amener vers le mois d'avril à un taux d'environ 40 à 50 % de ce régime.

Il est donc permis de penser que les cadences de régime seront atteintes progressivement.

Pour les munitions anti-chars, nous constatons un retard beaucoup plus important.

Certaines munitions sont au début de leur démarrage, et cependant la production pour les canons de casemate dès maintenant atteint 40 % et pour les munitions des chars atteint 15 %.

Pour l'artillerie de gros calibres, la situation est celle d'une production qui débute.

Si pour le canon de 105 on arrive à une production d'environ 12 % du régime, la plupart des autres fabrications sont tout à fait à leur début, avec commencement de livraison au mois de Mars, quelquefois au mois d'avril, et au total on est en tous les cas très loin des régimes mensuels envisagés. Il est certain que pour cette artillerie nous disposons de quelques stocks et que les quantités à produire, sauf pour le 105 et le 155, sont relativement faibles et peuvent être mises en route, lorsque le moment sera venu, plus facilement que pour les calibres qui nécessitent des productions mensuelles de plusieurs millions.

Pour les munitions de gros calibres, plus particulièrement destinées à la rupture, l'état des approvisionnements semble prouver que l'Etat-Major ne s'est préoccupé que de préparer une guerre purement défensive et n'a pas cherché à accumuler le matériel capable d'ébranler la ligne Siegfried pour permettre une attaque.

Je vous signalerai d'un mot que la production des cartouches pour mitrailleuses, fusils mitrailleur et fusils est relativement très satisfaisante.

Pour certaines fabrications la cadence de régime est atteinte, pour d'autres on est à 60 %, pour d'autres à 25 %.

8  
8 8

### ÉTUDES .-

Les matériels d'artillerie française datent, en général, de l'autre guerre ; ils sont opposés à des matériels allemands plus récents, dont la portée est en général supérieure.

L'étude et la mise en service d'un nouveau matériel sont des opérations longues et onéreuses ; on a donc cherché à améliorer la portée en agissant sur le projectile.

Des études ont été entreprises il y a plusieurs années, tant par des inventeurs civils que par les services techniques de l'Armée (12<sup>e</sup> Direction). Il semble que, loin d'y avoir eu collaboration, il y a eu rivalité entre les auteurs de ces travaux, de sorte qu'à la mobilisation rien n'avait été réalisé.

Les essais continuent, de part et d'autre, avec des résultats des plus encourageants, mais il ne paraît pas que la collaboration se soit beaucoup améliorée, et la réalisation demeure extrêmement lente.

Pourtant on est arrivé à augmenter dans de notables proportions (de l'ordre de 20 %), la portée de l'artillerie de campagne et de l'artillerie lourde - résultat extrêmement intéressant. Il serait désirable qu'une coordination étroite entre tous ces travaux, et surtout la mise en pratique immédiate des résultats obtenus, soient réalisées d'urgence.

Je voudrais, en conclusion de ce chapitre sur les études simplement reprendre et appuyer celle du rapport de M. Laurent Eynac sur l'artillerie antiaérienne.

(9)

"Il serait nécessaire qu'une autorité douée de l'esprit pratique de l'utilisateur soit à même de prendre des décisions de mise en fabrication avant que les techniciens, ne se soient déclarés entièrement satisfaits de leurs expérimentations et de leurs curiosités scientifiques."

2  
2 8

Voici donc terminé l'examen d'ensemble de la production des munitions.

Je ne puis que reprendre la conclusion que j'avais donnée après l'examen du cas des obus de 75.

Les production sont actuellement lancées, pour la plupart les cadences s'accélèrent.

Si dans beaucoup de cas on est loin du régime mensuel demandé, la progression des fabrications est l'indice qu'il nous faut certes suivre attentivement.

Ainsi que vous me l'avez demandé, je vous donnerai au début d'Avril une nouvelle appréciation qui nous permettra de pénétrer un peu plus profondément dans ce sujet et de savoir si la tendance que nous constatons se confirme et si sa vitesse est celle nécessaire pour atteindre dans quelques mois les régimes demandés par l'Etat-Major.

M. BELMONT remercie M. Després du travail si remarquable qu'il vient d'exposer et dont les conclusions ne laissent pas d'être angoissantes.

M. CHAUMIE observe que d'une part l'Etat-Major a beaucoup augmenté ses demandes à la déclaration de guerre et d'autre part la direction des fabrications n'a pas eu le sens des réalisations.

M. BELMONT rappelle qu'elle avait proposé, en 1937, un programme de construction de machines-outils, qui a été écarté.

M. REIBEL se préoccupe de la main-d'œuvre qu'il faudrait renforcer en faisant appel aux coloniaux, aux jeunes gens et aux femmes. La formation devrait en être rapidement poussée, à l'exemple de ce qui va se faire pour la formation des médecins d'industrie.

M. NEYRET observe qu'en matière de main-d'œuvre, c'est surtout la question des cadres qui est préoccupante. Parfois, faute d'un homme, tout un atelier reste fermé, ce qui est particulièrement choquant lorsque cet homme est employé dans une usine voisine où il pourrait, sans inconvénient, être remplacé. Il y a lieu aussi de réagir contre le freinage de la production qui est souvent le résultat d'un mot d'ordre.

M. CHAUMIE préconise un renforcement de la discipline et l'application aux affectés spéciaux des punitions militaires.

M. REIBEL signale qu'en certains cas le personnel de maîtrise est moins payé que les ouvriers.

Un échange d'observations a lieu ensuite entre MM. Belmont, Reibel, Després et Chaumié sur l'opportunité, au cas d'un comité secret, de séparer les questions techniques de défense nationale des débats de caractère politique.

La séance est levée à midi un quart.

10  
COMMISSION de l'ARMEE

Séance du mercredi 13 Mars 1940 à quinze heures.

-----  
Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Chaumié, de Blois, Després, de La Grandière, Laurent-Eynac, Naudin, Camboulives, Rillart de Verneuil, Neyret, Dépierre, Loubat, d'Harcourt, Jacquy, Lémery, Mourier, Reibel, de Wendel, Barbier, Hirschauer, Le Moignic, Belmont, Roussel, Rolland, de Juigné, Laudier, Carrère.

M. CHAUMIE indique que la sous-commission des fabrications d'armement s'est posé la question de savoir si, au cas où le Sénat délibérerait en comité secret, il n'y aurait pas lieu de séparer les observations techniques relatives à la défense nationale des discussions de politique générale, les premières devant être discutées dans le calme et le sang-froid et non pas mêlées à un débat brouillant.

Un échange de vues s'engage sur ce point ; y prennent part MM. le Président, de Blois, Camboulives, Laurent-Eynac, Lémery, Jacquy, Loubat, Neyret, Reibel, et Belmont.

M. le PRESIDENT conclut en indiquant qu'il conférera avec M. le Président du Sénat pour examiner, compte tenu des observations qui viennent d'être présentées, comment des débats techniques pourraient succéder sans être joints aux interpellations politiques.

M. le PRESIDENT fait part de plusieurs communications qu'il a reçues :

- une lettre de M. Veyssiére, résumant l'exposé qu'il a fait devant la Commission ;

- une lettre de M. Lefas relative à l'activité de la maison Bata, au Maroc ;

- une documentation concernant la défense passive, qui avait été demandée par M. Neyret, président de la sous-commission de la défense passive ;

- une lettre de M. le ministre de l'Air qui se déclare d'accord pour envoyer aux unités combattantes, au besoin en les affectant à des unités de l'armée de terre, un certain nombre d'hommes jeunes qui, appartenant à l'armée de l'air, demeurent dans les formations de l'intérieur, réserve faite pour les réceptionnaires qui doivent obligatoirement être jeunes.

M. de La GRANDIERE donne lecture d'une lettre de M. le président du conseil qui reconnaît que, comme l'avait signalé M. Neyret, la première mise d'équipement est insuffisante, mais qui déclare n'avoir pas de crédits pour la relever.

11

Après un échange d'observations entre MM. Neyret, Jacquy et Lémery, la Commission décide d'insister auprès de M. le président du conseil pour qu'il examine à nouveau la question.

M. DESPRES donne lecture du rapport sur les munitions qu'il a présenté le matin même à la sous-commission des fabrications d'armement.

M. LEMERY félicite le rapporteur d'un travail qui constitue une base de discussion utile. La guerre moderne diffère de celle de 1914, une bataille peut durer plusieurs mois ; il faut des munitions en conséquence. Tout en rendant hommage aux efforts faits par M. le ministre de l'armement, il faut reconnaître qu'il s'est heurté à des méthodes et à des habitudes dont une grande énergie serait nécessaire pour venir à bout.

M. de WENDEL croit que, pour imparfait et vieilli qu'il soit, l'arsenal de Roanne reste un bel outil, mais qu'il faudrait en finir avec la pratique du salaire horaire et donner plus d'importance aux primes de rendement.

M. JACQUY constate que six mois sont perdus, que les mots de coordination et de collaboration, se sont révélés vains, qu'il faut y substituer la notion de commandement et que chacun doit courir au-devant des responsabilités.

M. ROLLAND se félicite d'autant plus des conclusions du rapporteur qu'il en connaît la compétence technique et l'esprit critique et que les chiffres indiqués par lui sont plus réconfortants que ceux qu'avaient cités à la Commission certains de ses membres.

M. LAUDIER craint que le chargement des obus ne suive pas le rythme de l'usinage.

M. CHAUMIE appuie cette observation et signale que les fabrications dépendant du service des poudres ont le plus de retard.

M. de La GRANDIERE indique que certains ateliers occupés au chargement des grenades vont charger des obus.

M. le PRESIDENT remercie M. Després de son rapport et le prie, au nom de la Commission, de suivre la question, en tenant compte des points de curiosité et des points d'inquiétude qui se sont exprimés.

M. d'HARCOURT fait un premier compte-rendu succinct de la mission dont il avait été chargé par la sous-commission des carburants, d'étudier la protection des dépôts de pétrole de la Basse-Seine, où sont entreposés trois millions de tonnes de pétrole. Bien que les compagnies soient légalement tenues de protéger les grands bacs, la protection réalisée est tout à fait insuffisante. Pour une région industrielle assez dense où se trouvent rassemblés des usines,

des haut-fourneaux, une centrale électrique et une papeterie, il n'existe que huit batteries d'artillerie antiaérienne et quelques postes de mitrailleuses. Mais le danger le plus redoutable est celui que fait courir la malveillance, contre lequel il est difficile de protéger de vastes terrains que clôt un simple grillage. Il semble qu'il faudrait augmenter les effectifs de surveillance dont dispose l'autorité militaire, exiger des compagnies privées un effort de protection plus efficace, ramener aux postes d'incendie un personnel spécialisé et renforcer la défense antiaérienne.

M. CHAUMIE rappelle que, dans un rapport établi par lui en novembre dernier, les travaux de protection des bassins de pétrole par des ceintures en ciment armé, qui devaient être achevés au 1<sup>er</sup> août 1939, commençaient à peine à cette date ; ils se poursuivent sans rigueur, comme si les services intéressés continuaient à ne pas croire à la guerre.

M. le PRESIDENT estime que, d'ores et déjà, les premières conclusions établies par M. d'Harcourt devraient être portées à la connaissance du Gouvernement.

M. RILLART de VERNEUIL signale qu'un certain nombre de mobilisés appartenant aux classes anciennes qui, jusqu'à présent, formaient des compagnies de travailleurs stationnées à proximité de leur domicile, viennent d'être mis à la disposition du ministère de l'armement et envoyés loin de chez eux.

M. le PRESIDENT appuie cette observation et indique qu'à une question posée à ce sujet à la Chambre des députés, M. le ministre de l'Armement a répondu que la densité de population de certaines régions, même parfois fortement industrialisées, oblige à envoyer des travailleurs parfois fort loin de leurs foyers.

Après un échange d'observations entre MM. Roussel, Neyret et Rillart de Verneuil, la Commission charge M. Roussel de suivre la question.

La Commission délègue en mission de contrôle à l'intérieur MM. Després et Neyret pour visiter l'arsenal de Roanne.

La séance est levée à dix-sept heures.

13

## COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mercredi 20 Mars 1940 à dix heures et demie.

-----  
Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. J.P. Rambaud, de La Grandière, Després, Jourdain, Hirschauer, Rolland, Dépierre, de Blois, de Wendel, Laudier, Rillart de Verneuil, Naudin, Mourier, Barbier, Chaumié, Reibel, d'Harcourt, Belmont.

M. le PRESIDENT fait connaître qu'il a reçu de M. le général Hirschauer une lettre lui signalant qu'à Forbach, où la population civile a été évacuée, on a cessé d'exploiter les mines de Sarre-et-Moselle qui, à l'heure actuelle, sont inondées. Or elles représentent un pourcentage important de la production française. On aurait pu, sinon continuer l'extraction, au moins ne pas interrompre le pompage. Il conviendra aussi de savoir qui a pris l'initiative d'un ordre dont on n'a pas retrouvé trace et qui, donné par téléphone, n'a pas été confirmé par écrit.

Des investigations sur place seront poursuivies par la sous-commission des fortifications au cours d'une mission qu'elle effectuera prochainement dans le secteur de Forbach.

M. le PRESIDENT donne lecture d'une lettre de M. le président du conseil, précisant, en réponse à la demande d'éclaircissement formulée le 15 février 1940, au nom de la Commission de l'Armée, que, dans la lettre que M. le préfet du Tarn avait envoyée à M. le ministre de l'Intérieur, relativement à la mise en affectation spéciale d'un certain nombre d'ouvriers de la Verrerie d'Albi, le dernier paragraphe dont la teneur avait ému la Commission de l'Armée, ne la visait pas.

La Commission de l'Armée en prend acte.

M. de La GRANDIERE est désigné comme rapporteur de la proposition de résolution, présentée par M. Marcel Michel, tendant à inviter le Gouvernement à régler définitivement la question des majorations de classes accordées aux pères de famille, ainsi que de la proposition de résolution présentée par M. Clément Reynaud et tendant à inviter le Gouvernement à permettre aux réservistes pères d'un enfant de faire la déclaration prescrite par la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923 et à compléter l'article 59 de la loi du 31 mars 1928.

M. le PRESIDENT expose que, dans les circonstances présentes et après le vote de la Chambre qui a entraîné la démission du

Gouvernement, l'examen des crédits militaires en comité secret se présente sous un jour nouveau. La Commission de l'Armée est prête à un tel débat et chacune de ses sous-commissions est en mesure de présenter au Sénat un compte rendu exact du mandat de contrôle qu'elle a exercé. La question se pose toutefois de savoir si, en présence d'un gouvernement nouveau, il ne convient pas de lui laisser un certain délai pour étudier les questions sur lesquelles son attention sera appelée.

Une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. de Blois, Rolland, Belmont, Després, de La Grandière, Chaumié, Barbier, Rillart de Verneuil, Reibel, de Wendel, Laudier, J.P. Rambaud et à la suite de laquelle la Commission donne mandat à son président de suivre les événements afin de la convoquer d'urgence si les événements le requièrent.

M. de La GRANDIERE donne lecture du rapport ci-après, en l'accompagnant de commentaires :

#### COMMISSION de l'ARMÉE

M. de La Grandière

#### OBSERVATIONS RELATIVES

#### à la REGLEMENTATION de la SOLDE MENSUELLE des SOUS-OFFICIERS de RESERVE

-----

A) - Aux termes de l'article 76 de la loi de recrutement du 31 Mars 1928 les militaires "servant au-delà de la durée légale comme sous-officiers de carrière ou comme sous-officiers, caporaux-chefs ou brigadiers chefs engagés, renagés ou commissionnés, avaient droit à une solde mensuelle."

Il était entendu qu'en temps de guerre la solde mensuelle s'acquérait conformément aux mêmes dispositions ; elle était maintenue après expiration de leur contrat pendant toute la durée des hostilités, aux sous-officiers, caporaux-chefs ou brigadiers-chefs dont l'engagement, le renagement ou la commission était souscrit lors de l'ouverture des hostilités.

Les militaires de la disponibilité et des réserves rappelés à la mobilisation et les engagés pour la durée de la guerre n'avaient pas droit à la solde mensuelle.

Toutefois, les engagés pour la durée de la guerre qui, par leur âge, étaient dégagés de toute obligation militaire recevaient la solde mensuelle.

10

- B) Le décret du 27 octobre 1939 a modifié sur ces points l'article 76 de la loi du 31 Mars 1928.

Le décret en cause a tenu compte du caractère inéquitable de la discrimination faite, au point de vue des droits à la solde, entre les sous-officiers de l'armée active, liée à un contrat et les sous-officiers de réserve de même ancienneté.

Il a, en conséquence, étendu le bénéfice de la solde mensuelle :

1<sup>o</sup>- aux sous-officiers ou caporaux-chefs ayant servi au-delà de la durée légale, en vertu d'un contrat dans l'armée active ;

2<sup>o</sup>- aux sous-officiers, caporaux-chefs ou brigadiers-chefs provenant soit des engagés de la guerre 1914-1918, soit des militaires des réserves ayant servi dans l'armée active, sous l'empire des lois antérieures à la loi de Recrutement du 1<sup>er</sup> Avril 1923.

- C) Au cours de la discussion des crédits afférents au premier trimestre 1940, M. le Président du Conseil a été amené à traiter cette question de l'extension des bénéficiaires de la solde mensuelle.

La réforme telle que l'avaient suggérée certains Membres du Parlement et qui tendait sans distinction de classe à attribuer la solde mensuelle aux sous-officiers ayant satisfait aux obligations légales d'activité avait été évaluée à 2 milliards.

Ce serait sans doute imposer aux finances publiques une charge qu'elles seraient hors d'état de supporter. Mais, sans aller jusque là, il semble que le critérium actuel qui s'attache au fait d'avoir servi sous l'empire des lois antérieures à la loi de recrutement du 1<sup>er</sup> avril 1923, entraîne certaines inégalités choquantes auxquelles il importe de remédier.

C'est ainsi qu'un adjudant d'une classe postérieure à 1923 touche une solde inférieure à celle d'un caporal chef d'une classe antérieure.

Un homme d'une classe antérieure à 1923, ayant accompli tout son service actif comme simple soldat, nommé caporal dans la réserve, après son service militaire, donc n'ayant suivi aucun peloton préparatoire, nommé sous-officier en Février 1940, jouit de

la solde mensuelle tandis que des sous-officiers d'une classe postérieure à 1923 ayant 6 mois de grade de sous-officier dans l'active et 15 ans de grade dans la réserve restent à la solde journalière.

Ces différences choquantes s'expliquent par le fait qu'en temps de paix les sous-officiers non renagés ayant à peu près complètement disparu, tous les sous-officiers d'active touchaient une solde mensuelle et le besoin ne s'était pas fait sentir de relever la solde journalière.

Pour toutes ces raisons et désirant voir cesser des anomalies injustifiées, la Commission de l'Armée du Sénat considérant que la solde journalière des sous-officiers n'a pas été adoptée depuis de nombreuses années à la hausse des prix et que cet oubli accroît les inconvénients moraux de la différence de solde entre les sous-officiers à solde mensuelle et sous-officiers à solde journalière, ne permettant pas ainsi aux sous-officiers de réserve un mode de vie conforme à leur grade, invite le Gouvernement à réajuster la solde journalière des sous-officiers et à rétablir entre les grades l'échelle des soldes qui existait en 1914.

---

M. REIBEL met la commission au courant d'expériences récentes effectuées à Bourges et qui ont démontré l'efficacité du procédé Brandt pour augmenter la portée des pièces d'artillerie.

La séance est levée à midi et demie.

17

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du vendredi 22 Mars, à quatorze heures trois quarts.

-----  
Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. d'Harcourt, Jourdain, Laudier, de Blois, de La Grandière, Goirand, Dépierre, Chaumié, de Wendel, Reibel, Hirschauer, Fabry, Lémery.

M. le PRESIDENT expose que la Commission de l'Armée ne peut pas interrompre son activité pendant les vacances parlementaires. Elle a, depuis le début des hostilités, fourni un travail considérable et elle est arrivée à un premier stade de conclusions qui peut donner la matière d'un débat utile ; elle pourrait, dans ces conditions, tenir séance toutes les deux semaines, à partir du mercredi 10 avril.

D'autre part, s'il ne paraît pas opportun de provoquer dès maintenant, à l'occasion de l'examen des crédits militaires, la réunion en comité secret qui avait été décidée pour l'exposé des questions touchant la défense nationale, il conviendrait cependant de ne pas l'ajourner à une trop lointaine échéance.

La date du 9 avril pourrait être envisagée.

La Commission se rallie à ces suggestions et donne mandat à M. le Président de prendre les initiatives utiles.

La séance est levée à quinze heures.

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mardi 9 Avril 1940 à dix heures.

-----  
Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Chaumié, J.P. Rambaud, d'Harcourt, de La Grandière, Després, Dépierre, Camboulives, Rolland, Neyret, Jourdain, Jacquy, Barbier, Mourier, de Blois, de Leusse, Belmont, Hirschauer, Fabry, Bénazet, Carrère, Maroselli, Rillart de Verneuil, Reibel, de Juigné, Laudier, de Wendel.

M. le PRESIDENT indique que l'objet de la présente réunion est de préparer le débat qui doit venir l'après-midi et qui comprend trois éléments : les interpellations sur la politique générale, les interpellations relatives à la défense nationale, les rapports présentés au nom des commissions de défense nationale. Le premier de ces éléments relève de la tribune publique, le second et le troisième exigent le comité secret, mais il ne doit pas y avoir confusion entre eux. Les interpellations sont individuelles et s'adressent au Gouvernement, à qui elles demandent des explications ; les rapports sont collectifs et présentés au Sénat, sous le couvert des commissions.

Après un échange d'observations entre MM. Bénazet, Fabry, J.P. Rambaud et le Président, la Commission décide de demander au Sénat d'entendre les rapports de ses commissions de défense nationale avant de discuter les interpellations.

M. le PRESIDENT insiste sur la nécessité de présenter des rapports objectifs, visant à l'exactitude et dépouillés de commentaires qui risqueraient d'affaiblir la valeur des faits - cela, afin d'obtenir du Sénat le maximum d'adhésion. Quel que soit l'intérêt des explications qui pourraient être apportées, c'est au Gouvernement qu'il appartient de les donner. Une leçon d'énergie doit se dégager du tonique un peu amer que le Sénat boira après ses commissions.

La Commission, sur la proposition de M. le Président, décide que les rapports suivants seront présentés en son nom :

Effectifs et dotations d'armement, par M. Chaumié,

Fortifications, par M. de La Grandière,

Chars d'assaut, par M. Maroselli,

Fabrications d'armement et des munitions, par M. Belmont,

Organisation du Haut Commandement, par M. Reibel,

Les forces morales de la Nation et de l'Armée,

par M. J.P. Rambaud.

19

Les rapporteurs désignés font ensuite connaître à la Commission la substance de leurs rapports, qui sont approuvés.

M. FABRY indique qu'il se propose d'intervenir dans la discussion, en plein accord avec la commission, mais qu'il préfère ne pas parler au nom de la Commission, dans un débat où il peut être mis en cause, ayant été ministre de la guerre en 1935. Il se propose notamment d'indiquer comment a été utilisé l'instrument qu'est la loi du 11 Juillet 1938, sur l'organisation de la nation en temps de guerre, dont il a été le rapporteur.

M. NEYRET indique qu'il a déposé une demande d'interpellation sur la politique du Gouvernement concernant nos fabrications de guerre et les moyens qu'il envisage pour les intensifier - interpellation qui sera vraisemblablement discutée au cours du comité secret.

La séance est levée à midi.

## COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mardi 15 Avril 1940 à dix heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Chaumié, d'Harcourt, Jourdain, Després, Depierre, général Hirschauer, Laudier, Belmont, Rolland, Jacquy, Fabry.

M. le PRESIDENT donne la parole à M. le comte d'Harcourt qui expose le résultat de son enquête sur la défense des stocks de pétrole dans la Basse-Seine.

LA REGION de la BASSE SEINE -

Rapport de son importance -  
M. le Comte d'Harcourt.

Toute la Région dite de la Basse Seine constitue une zone de toute première importance, très sensible et très vulnérable.

Elle s'étend depuis Rouen jusqu'aux nouvelles jetées de C.I.M. (Compagnie Industrielle Maritime) au Havre, sur une longueur à vol d'oiseau de 75 à 80 kilomètres - beaucoup plus si l'on tient compte des méandres du fleuve - Il faut y ajouter, en amont de Rouen, les écluses de Port-Mort (50 km. de Rouen et de Poses. 25 km. de Rouen : cette dernière, beaucoup plus importante que l'autre, est située entre les villages de Pitres (rive droite) et Poses (rive gauche).)

On y trouve accumulés, tout d'abord, des stocks de pétrole, d'essence, d'huiles de pétrole et produits dérivés, des raffineries, une poudrerie, l'usine de mélinite Kuhlmann, près de 500 usines diverses, une Centrale électrique qui alimente toute la Région, des fabriques de produits chimiques, de très nombreux tissages, papeteries, les Hauts Fourneaux de Guevilly, l'usine Schneider, etc. etc.

Les terrains occupés par les stands pétroliers sont

21

obligatoirement étendus, 200 hectares pour la Shell et 150 environ pour Port-Gérôme, les bacs devant être dispersés le plus possible, compte-tenu de l'existence de pipe lines ; les accès sont nombreux et faciles ; les clôtures consistent en grillages aisément franchissables - la surveillance est donc difficile ; elle n'est pas suffisamment assurée : j'y reviendrai.

Notre Sous-Commission des Carburants et la Commission de l'Armée m'avaient chargé d'étudier la situation actuelle des procédés de défense active et passive employés pour protéger les dépôts de pétrole de la Basse Seine et les barrages de la même région.

Ayant mis le doigt dans l'engrenage, je me suis laissé entraîné par l'immense intérêt, la gravité de la question, l'énorme importance assez peu connue d'ailleurs, de la région, à un examen plus approfondi et qu'il sera nécessaire de poursuivre.

## II° LES POINTS SENSIBLES : LES OBJECTIFS.

### A - Les installations des stocks pétroliers.

Il faut penser que là se trouve tout l'approvisionnement des Armées - Le volume total est de l'ordre de trois millions de mètres cubes environ, en pétrole, essence et produits intermédiaires ; il est réparti entre les installations de plusieurs sociétés dont les principales sont, en suivant le cours de la Seine, et après celle d'importance moindre qui sont réunies au port de Rouen, mais qui par leur ensemble, mêlées à diverses usines, constituent un objectif très étendu et très vulnérable) la Shell (pétroles Jupiter) laquelle occupe 200 hectares non loin de Petit-Couronne sur la rive gauche ; la Standard française et la Nacum à Port Gérôme (2.000 m. sur 700 m.) ou 150 h. (celles -ci fournissent 60% des huiles industrielles ; huiles Essolube, Mobileoil, Vacuumoil).

(La raffinerie de la Standard se trouve à la Malleraye. la Société Française des Raffineries (S.F.R.) à Gonfreville-Orcher qui fournit 1/4 de la production française d'essence aviation (une autre partie importante vient de Martigues) ; enfin la C.I.M. qui occupe par concession spéciale dans le port autonome du Havre les nouvelles jetées construites depuis 1923. Les

stocks de la C.I.M. sont des plus importants : elle a deux stands séparés, l'un d'une superficie de 5 hectares, les grands bacs, et l'autre de 2 hectares. C'est là que les grands transports pétroliers se vident de leur contenu, que des pipe-lines envoient aux autres sociétés. Au sujet des bacs et de leur contenu, il faut noter que le contenu (le bac même) prend une importance beaucoup plus grande s'il contient des produits autres que les huiles. Le bac est en effet irremplaçable ; ce serait un désastre que la destruction de ces bacs.

- Pour les huiles, il n'en est pas de même à cause de l'extrême importance de la matière et la difficulté, presque l'impossibilité de les remplacer.

Le long de la Seine sur la rive gauche légèrement en aval de Rouen, dans la partie que je désignerai sous le nom de port de Rouen, se trouvent réunies et mélées sur une étendue de près de 8 kilomètres de longueur et 7 à 8 cents mètres de largeur, plusieurs installations de sociétés pétrolières de moindre importance et plusieurs usines dont la Centrale Electrique. Celle-ci fournit la force et la lumière à toute la région.

**B - Usines diverses.** - Il y en a près de 500 dans toute la région Rouennaise et Havraise. L'usine Kuhlmann (mélinite) est protégée par une batterie de canons de 40 : elle prend également des précautions de sécurité très particulières. L'usine de Saint-Gobain fabrique 40 tonnes d'ammoniaque anhydre qui donne 60 tonnes d'acide nitrique par jour.

Ces deux usines sont auprès de Rouen.

**C - Écluse et barrage de POSES.** - Ce magnifique ouvrage se trouve à environ 25 km. en amont de Rouen, au pied de la colline dite "La côte des Deux Amants", sur laquelle est installée une batterie de défense. Il est d'une importance capitale à cause de la très grande différence de niveau que les écluses sont destinées à corriger. Après la dernière guerre une entreprise allemande a construit deux bassins supplémentaires dont les portes sont manœuvrées électriquement; ce qui porte à trois le nombre des écluses : chaque bassin peut contenir deux péniches de front et de huit à dix dans la longueur.

23

La destruction, heureusement difficile, de l'ouvrage arrêterait net la navigation de la Seine.

Il est protégé par des installations de tir, une ou deux batteries de 75, deux postes de mitrailleuses de 13,2 et deux postes de ballons l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche - Je fais quelques réserves sur ce dernier point - et des fusils mitrailleurs sur l'écluse même. Les appareils électriques de manœuvre des postes sont des instruments délicats et nécessitant une grande surveillance.

Il m'apparaît que la sécurité de tout l'ensemble est assurée surtout par l'action et la surveillance de l'Ingénieur du Barrage..

Ceci rentre dans le cadre et le domaine de la sûreté et de la police, seules capables à mon avis, d'empêcher un attentat possible contre le barrage même par la voie fluvisale.

### III<sup>e</sup> - PROTECTION GENERALE de la REGION.

#### A. - La D.A.T.

Il existe huit batteries de quatre pièces de 75 m/m ; mais deux seulement sont équipées en 75 modèle 32 qui est certainement un très beau matériel et admirablement bien servi par un excellent personnel. Un poste de renseignements et de commandement est installé dans une Caserne de la ville de Rouen.

Les autres batteries n'ont que des canons de 75 sur plateforme ; les appareils de pointage sont les mêmes, mais seul le 75 modèle 32 possède le chargement automatique (vitesse de tir : 1 coup par 5").

Avec les batteries, plusieurs postes de mitrailleuses de 13,2 et de 8 concourent à la Défense de la Région,. La zone fortifiée s'étend largement autour de Rouen même, puis le long de la Seine et enfin à l'embouchure, largement aussi, autour du Havre.

Il n'y a pas de projecteurs, et les appareils d'écoute sont très insuffisants : sur 16, six seulement sont bons et dix ne valent rien.

B. - DEFENSE PASSIVE.-a. - La protection des Bacs.

D'après des accords et conventions avec les Sociétés pétrolières, et conformément à un décret, les bacs d'une contenance inférieure à 5 mille mètres cubes soit environ 2.400 tonnes, ne sont pas obligatoirement protégés. Mais tous ceux d'une contenance supérieure (et il y en a qui contiennent jusqu'à 15.000 mètres cubes) doivent être ceinturés par des murs en béton de ciment armé. Ces murs ont 1m. d'épaisseur à la base et 50 c/m d'épaisseur au faîte et cela sur une hauteur atteignant environ les 9/10e de la hauteur du réservoir, soit jusqu'à 12m. de haut pour les bacs de 15.000 mètres cubes.

Ce mur laisse au pied un espace circulaire libre de 1m. ce qui constitue une sorte de réservoir concentrique susceptible d'arrêter le liquide pendant un certain temps.

Ce travail est très peu avancé en général. Seule la Shell peut déclarer qu'elle l'aura terminé vers le milieu de la fin du mois d'Avril (stand Jupiter de Petit-Couronne).

Les autres n'auront guère terminé qu'en fin juillet ou fin décembre ... et encore si les conditions ne sont point défavorables.

Les rigueurs de l'hiver ont certes nui à l'exécution de ces travaux. Les ingénieurs-directeurs se plaignent du manque de main d'œuvre, que signalent les entrepreneurs et du défaut de gravier que les carrières ne fourniraient actuellement qu'en bien trop faibles quantités. Ces travaux d'ailleurs sont très onéreux. A la C.I.M. il faudra un an (si tout va bien) pour les effectuer et une dépense de sept millions : la courbure du mur rend l'opération difficile ; le coffrage est long et délicat à faire. Je pense qu'en particulier pour la protection du stand des plus petits bacs (5.000 mètres cubes) de la C.I.M. il eût été bien plus rapide, et préférable en tous points, de construire un mur d'enceinte générale et à côtés rectilignes appuyés par le contrefort en terre appelé merlan. L'avantage de ce système serait d'éviter l'épandage des liquides en cas d'accident.

Il est d'ailleurs à noter qu'une bombe tombant en plein dans un bac d'essence, par exemple, n'y mettrait pas le feu..... disent les ingénieurs. Faute d'air, elle se noierait.

25

b. La garde et surveillance } par les militaires et  
par d'autres moyens.

Le Commandement ne dispose que d'effectifs trop faible pour assurer la garde et la surveillance d'établissements aussi nombreux, d'une étendue aussi considérable, auxquels il faut ajouter les 25 kilomètres des quais du Port de Rouen.

On peut donc considérer cette protection comme à peu près nulle. La surveillance de la circulation est beaucoup plus facile au Havre à cause des nombreux ponts qui séparent les différents bassins, mais à Rouen elle est fort difficile.

Il existe à l'Etat-Major de la III<sup>e</sup> Région un organisme désigné sous le vocable de B.C.R. (Bureau Central de renseignements et de contre espionnage.)

Il est en liaison avec le Service de la sûreté, de la police et dispose d'agents dans des conditions qui pourraient être améliorées...

Mais une auto-surveillance par les sociétés elles-mêmes pourrait être plus active et plus complète : il y a là certes quelques efforts à obtenir ; si la persuasion est insuffisante, l'autorité militaire devrait être armée pour pouvoir dépasser ce stade.

Il faudrait obtenir que les Sociétés utilisent des chiens que l'on trouverait facilement et en assez grand nombre dans la région même, paraît-il.

Le personnel est nombreux, assez difficile parfois à surveiller - tels les manoeuvres et ouvriers employés par les entrepreneurs de travaux de protection des réservoirs. On exige bien des cartes avec photographie pour le personnel des sociétés ; chez Kuhlmann (fabrique de mélinite) à cause du danger particulier que présente l'explosif, on a exigé, et aisément obtenu, des ouvriers qu'ils se soumettent à des fouilles fréquentes. (Celles-ci d'ailleurs ont permis la découverte de certains tracts de propagande).

Pourquoi la mesure ne serait-elle pas généralisée ? il s'agit d'une question trop grave pour permettre l'hésitation.

C. - Enfin l'aviation donne son concours à cette protection, d'abord évidemment par ses avions, mais je ne puis apporter ici aucun renseignement précis sur ce point..

25  
L'Armée de l'Air fournit aussi des aérostiers et des ballons.

A noter en passant que les Anglais ont au Havre au moins une vingtaine de ballons et qu'ils vont en augmenter le nombre.

Je n'ai pu voir que l'un des deux postes de ballons installés auprès de l'écluse de Poses. L'Officier aérostier ne m'a pas paru très ... actif. Par vent un peu fort, et qu'est-ce qu'un vent qualifié par eux d'un peu fort, le ballon ne monte pas : on craint les accidents... Il en résulte, soit dit en passant, que la section de mitrailleurs placés auprès et qui normalement devrait veiller le jour seulement - les ballons prenant l'air la nuit - assure le plus souvent le service de nuit et de jour. Ici j'aborde en quelques mots un sujet différent mais qui a son importance ; les aérostiers sont considérés comme appartenant aux Armées et perçoivent leur solde en conséquence.

Les mitrailleurs, eux, sont "de l'intérieur" et touchent la solde très inférieure allouée à ceux de l'intérieur du territoire.

D'où une comparaison qui heurte les sentiments de justice et pourrait influer sur le moral : le service, surtout, étant bien plus pénible pour les mitrailleurs.

---

On peut donc constater que des éléments divers concourent à la protection sous toutes ses formes des points très sensibles de cette vaste et si importante région: l'armée de terre par ses fantassins et ses artilleurs spécialisés, l'Armée de l'Air (avions et ballons), la sûreté et les Services de police, les Ponts et Chaussées pour les Barrages et Ecluses. La coordination de ces divers moyens est-elle bien établie et suffisante ?

Je ne puis encore répondre à cette question. En tous cas elle est indispensable.

#### CONCLUSIONS

Le concours des fantassins des deux R.R. très peu opérant : impossible d'en augmenter le nombre : ce serait d'ailleurs inutile.

27

- Le rôle de la police et de la <sup>sureté</sup> est primordial.  
Il faudrait des cyclistes pour la surveillance des quais de Rouen.

Artillerie :

Il faudrait plus de pièces de 75 modèle 32. Des projecteurs - de meilleurs appareils d'écoute.

De meilleurs moyens de tir à basse altitude, l'attaque "en piqué" étant la plus dangereuse pour ce genre d'objectifs.

Ballons :

Le service n'est pas assuré d'une façon suffisante : il me paraît indispensable qu'une sérieuse amélioration soit apportée sur ce point.

Travaux de protection des Réservoirs.

Obtenir de la Direction des Carburants que ces travaux fussent simplifiés de manière à être plus rapides, moins onéreux et par conséquent susceptibles d'exister, d'être faits : pour les bacs de la C.I.M. en particulier).

Main d'œuvre :

en fournir aux entrepreneurs - stimuler par les moyens appropriés l'extraction et la fourniture du gravier pour béton.

Enfin donner à l'autorité militaire supérieure les moyens d'obliger les sociétés à prendre les mesures que cette autorité jugera nécessaires : obligations et sanctions.

Ce serait un texte à mettre sur pied et à promulguer.

M. le PRESIDENT remercie M. le comte d'Harcourt de son exposé et donne ensuite la parole à M. Chaumié.

M. CHAUMIE rappelle que, depuis quatre ans la Commission a demandé avec insistance la protection des dépôts de la Basse-Seine, en préconisant notamment la dispersion de ceux-ci.

L'assurance avait été donnée que le ceinturage des tanks serait terminé le 1<sup>er</sup> Août 1939. A cette même date, rien n'avait été encore fait.

En novembre 1919 il avait été dit à M. Chaumié que la moitié du travail de protection était déjà accomplie. Or, nous apprenons maintenant qu'une année entière est encore nécessaire pour terminer le travail.

28  
M. CHAUMIE estime que la responsabilité de l'Office du Pétrole est gravement engagée.

Il rappelle ensuite que des essais de sondage devaient être faits en France, mais par une étrange fatalité aucun n'a abouti à des résultats concrets.

M. le PRESIDENT prend alors la parole et rappelle que la Commission a toujours prêté le plus grand intérêt à cette question ; en particulier, MM. Pineau, Bertelot et Samuel de l'Office du Pétrole ont été entendus par la Commission et la discussion a été assez vive.

Il rend hommage au Général Hirschauer qui a donné les premières indications sur les manières de protéger les tanks de pétrole par des ceinturages en ciment armé.

M. CHAUMIE compte faire allusion, en comité secret, à cette question du pétrole en demandant que les organismes responsables soient enfin animés de l'esprit de guerre et qu'il soit procédé dans le plus court délai à la protection indispensable des dépôts.

M. FABRY prend alors la parole. Il déclare qu'au moment où il avait lui-même la responsabilité du Ministère de la Guerre, il avait tenté d'affranchir la France, en temps de guerre, de la tutelle étrangère pour les combustibles liquides. On lui avait répondu que ces approvisionnements seraient assurés "à condition que ce ne soit pas par des pétroles français." Il en conclut que nous sommes pratiquement entre les mains de grandes compagnies qui nous approvisionnent. Toute l'activité française a été, dès lors, reportée sur les recherches d'équivalents.

M. CHAUMIE admet que cette politique de protectorat pourrait se soutenir, mais à la condition toutefois que la protection des stocks soit au moins correctement assurée par les compagnies fournisseurs.

M. le PRESIDENT demande à MM. d'Harcourt et Chaumié de combiner leurs conclusions et d'établir un texte tendant à donner à l'autorité militaire des pouvoirs suffisants pour obtenir des compagnies les mesures de protection nécessaires.

Puis le Président met la Commission au courant de la visite qu'il a faite au Président du Conseil, samedi dernier, pour lui faire connaître dans quelles conditions s'établirait le débat en comité secret.

Le Gouvernement, dit-il, semble tenir à ce débat.

M. FABRY attire alors l'attention de la Commission sur le fait qu'actuellement deux autorités s'opposent dans le Gouvernement : d'une part le Président du Conseil et d'autre part le Ministre de la Défense Nationale.

Il n'est pas bon, dit-il, que dans un Gouvernement un homme quelconque soit plus fort que son Président du Conseil. Il est donc nécessaire que le Président du Conseil soit lui-même Ministre de la Défense Nationale.

M. le PRESIDENT pense que ce point de vue est celui du Président du Conseil lui-même qui avait tout d'abord offert à M. Daladier le poste de Ministre des Affaires Etrangères ; mais celui-ci l'a refusé.

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mercredi 24 Avril 1940 à quinze heures.

----

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Jourdain, Belmont, Reibel, Paul-Boncour, Maroselli, Laudier, Naudin, de Verneuil, Général Stuhl, Général Hirschauer, Chaumié, Roussel, Rolland, Després, de Leusse, de Juigné, Fabry.

M. le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres de la Commission, le Général Stuhl et M. Paul-Boncour, qui viennent remplacer MM. Tasso et Laurent-Eynac.

Il fait connaître ensuite à la Commission qu'il a été saisi de deux projets de loi votés à la Chambre et pour lesquels le Ministère de la Guerre demanderait un vote rapide, en raison de l'urgence qu'il attribue aux dispositions qu'ils contiennent :

le 1<sup>e</sup> a trait à une aggravation des peines concernant la désertion à l'étranger ;

le 2<sup>e</sup>, à la création d'un tribunal militaire supérieur de cassation.

La parole est donnée à M. Chaumié qui a déjà fait une étude sommaire des deux projets.

Sur le premier, M. Chaumié a peu d'observations à faire.

Il n'en est pas de même pour le deuxième. Il estime que le supertribunal dont on envisage la création n'aboutira pas à l'unité de jurisprudence qui est recherchée, en raison de la pluralité des tribunaux de cassation. En outre, il fait grief au projet de la composition de ce tribunal suprême : il estime que des militaires de carrière seraient plus indiqués que des magistrats civils assimilés spéciaux.

Il pense que la Commission de législation civile et criminelle du Sénat partagera son point de vue et estimera comme lui que le texte proposé exigera une refonte complète et minutieuse. Dans ces conditions, il lui apparaît qu'il sera impossible d'aboutir avant la fin de la session actuelle.

M. Chaumié est désigné pour rapporter les deux projets au nom de la Commission.

M. BELMONT, tirant les conclusions du rapport qu'il a fait sur les fabrications devant le comité secret, demande à la Commission de vouloir bien mandater certains de ses membres pour suivre

attentivement la marche des plus essentielles questions dont la Commission est saisie.

Sur sa proposition :

M. Després est désigné pour suivre la question des Poudres ,

M. Maroselli pour contrôler les questions d'outillage et en particulier les missions d'achat à l'étranger ,

M. Chaumié pour les questions de matières premières ,

M. Rolland pour les questions de main-d'œuvre ,

M. Naudin pour les questions de construction de nouvelles usines.

M. le PRESIDENT demande alors à M. Reibel d'exposer à la Commission l'économie de la proposition de loi qu'il a déposée sur l'égalité des charges militaires.

M. REIBEL indique que sa proposition a pour but de réagir contre les inégalités de traitement qui existent entre les diverses catégories de Français soumis aux obligations de la Défense Nationale : fonctionnaires, affectés spéciaux, requis, etc...

M. DANIEL-VINCENT indique combien la question ainsi soulevée est délicate, et insiste sur la nécessité d'une documentation complète recueillie auprès de tous les services intéressés et sur l'extrême discrétion qui doit être observée par chacun pendant l'étude et la mise au point du projet.

Le GENERAL STUHL estime que le but recherché par M. Reibel est infiniment louable, mais redoute qu'il soit très difficile à atteindre en raison de l'état de fait existant : avant la guerre, la chose eut peut-être été possible. Après sept mois de guerre elle est infiniment délicate.

Il signale d'ailleurs que les inégalités matérielles qui ont retenu l'attention de M. Reibel sont encore beaucoup plus nombreuses que le texte proposé ne semble le laisser croire ; il cite, par exemple, les différences de traitement des officiers appartenant aux Régions et de ceux des armées qui vivent parfois côté à côté ; un officier ramené à l'intérieur pour y être instructeur dans un centre d'instruction est immédiatement pénalisé d'une forte amputation de ses appointements.

Sur la proposition du Président de la Commission, M. Reibel est désigné comme rapporteur provisoire de sa propre proposition de loi.

M. FABRY signale que la proposition de loi Reibel se lie intimement à la question, beaucoup plus générale, de l'utilisation des effectifs dont dispose la France tout entière : ce problème capital est d'ordre national et devrait être abordé et étudié par la Commission.

M. REIBEL fait allusion à la question du Haut Commandement.

Il estime que les propositions de la Commission commencent à

recevoir satisfaction, car il a noté que le Général Georges avait visité le Grand Quartier Général anglais et que le communiqué officiel ayant trait à cette visite donnait au Général Georges le titre de Commandant en chef des armées alliées du Nord-Est.

M. FABRY lui répond qu'en effet, à sa connaissance, l'organisation du commandement évoluait favorablement, selon la doctrine de la Commission. L'existence d'un nouveau théâtre des opérations en Norvège avait eu pour effet de placer le Général Gamelin sur son plan véritable de chef d'Etat-Major Général de la Défense Nationale.

M. REIBEL met au courant la Commission de la question du viaduc de Dannemarie, infiniment vulnérable. Il constitue actuellement la seule voie ferrée susceptible de ravitailler la partie sud de l'Alsace puisque le tunnel de Bussang n'a pas été terminé.

Il avait attiré l'attention du Commandement sur l'intérêt d'une ligne Bas Evette-Sentheim.

Il vient d'être avisé par le Ministre qu'une voie était en construction sur l'itinéraire Bourogne - Petit Croix - Burnhaupt.

Il demande que les travaux de terminaison du tunnel de Bussang soient repris le plus tôt possible.

En fin de séance, le Général Stuhl est désigné pour faire partie de la sous-Commission des Fortifications.

Sur proposition du PRESIDENT, la prochaine réunion de la Commission est fixée au 15 Mai, 15 heures.

La séance est levée à dix-sept heures et demie.

SOUS-COMMISSION des EFFECTIFS

Séance du mercredi 22 Mai 1940 à dix heures et demie.

Présidence de M. J.P. RAMBAUD.

Présents : MM. Jourdain, de La Grandière, Mourier, Barbier, de Blois, Rillart de Verneuil, Chaumié.

M. J.P. RAMBAUD suggère que, restant strictement sur le terrain qui est le sien, la sous-commission des effectifs demande à être renseignée avec précision sur la situation des armées à l'heure actuelle, et notamment sur l'importance des effectifs engagés dans la bataille, sur les pertes à déplorer, sur les réserves disponibles, étant désirable que ces renseignements soient donnés à la commission de l'armée dans sa séance plénière de ce jour.

M. de La GRANDIERE observe qu'il sera difficile d'obtenir une réponse sur les pertes.

M. J.P. RAMBAUD indique que toutes autres questions sont présentement secondaires, au regard de la situation générale des armées.

M. JOURDAIN rapporte que le groupe politique auquel il appartient a émis l'avis que les commissions de la défense nationale doivent, dans les circonstances actuelles, continuer à siéger et être tenues au courant des événements.

M. de La GRANDIERE propose que soit demandée la venue devant la commission d'un représentant du ministre de la défense nationale.

M. J.P. RAMBAUD remarque qu'il convient alors d'en référer au président de la commission. Après un entretien téléphonique avec lui, il fait connaître que M. Daniel-Vincent estime qu'il est difficile de demander la venue aujourd'hui d'un représentant qualifié, mais qu'il va s'efforcer de recueillir les renseignements désirés.

M. MOURIER considère comme inadmissible que le chef d'état-major général, ou son représentant, ne vienne pas informer la commission. Avec des intermédiaires il se produit toujours des malentendus qui occasionnent des retards.

M. RILLART de VERNEUIL estime qu'il est naturel, après la déclaration faite au Sénat par le président du conseil, que la commission de l'armée demande des précisions.

M. J.P. RAMBAUD, après avoir fait part au président de la commission de l'armée, dans un nouvel entretien téléphonique, du désir de la sous-commission des effectifs, indique que M. Daniel-Vincent fera le nécessaire.

M. CHAUMIE pense qu'il n'est pas possible, pendant que la bataille est en cours, d'obtenir les renseignements que souhaite la sous-commission des effectifs.

M. J.P. RAMBAUD objecte qu'il s'agit de renseignements qui sont en possession des Allemands.

M. CHAUMIE fait remarquer que l'activité des commissions ne saurait influer sur le sort de la bataille en cours.

M. J.P. RAMBAUD demande quelle peut être alors leur utilité.

M. CHAUMIE précise qu'il est impossible, pendant la bataille, d'agir sur le commandement et de le contrôler.

M. JOURDAIN objecte que le commandement peut trahir.

M. CHAUMIE observe que ce n'est pas par les renseignements qu'il donnerait en pareil cas que la trahison pourrait être découverte.

M. de BLOIS estime - tout en ne voulant pas gêner le commandement, - qu'il est impossible que les commissions ne soient pas renseignées.

M. MOURIER affirme que tous les membres de la commission - et ils l'ont prouvé - sont capables de garder un secret.

M. CHAUMIE craint que des renseignements rapportés à des personnes que l'on croit sûres, ne soient divulgués.

M. RILLART de VERNEUIL demande que ne soit pas caché aux commissions de défense nationale ce que les Allemands savent déjà. Or ils n'ignorent pas le nombre de prisonniers qu'ils ont faits et ils ont certainement identifié les effectifs engagés.

M. CHAUMIE pense que la méthode des missions de contrôle serait préférable.

M. de La GRANDIERE signale qu'il conviendrait de savoir si la défense de Paris est assurée.

M. MOURIER se préoccupe de la défense sanitaire de la capitale.

M. de BLOIS s'inquiète de connaître comment sont faites les évacuations de blessés.

M. MOURIER pense que ce qui importe surtout, à cet égard, ce

sont les conditions de rapidité dans lesquelles ils ont pu être opérés.

M. CHAUMIE indique que, dans une guerre de mouvement, les interventions rapides sont plus difficiles. Au surplus, les pertes seraient, paraît-il, relativement faibles, et ne devraient pas avoir d'influence décisive sur le sort de la bataille. C'est plutôt une question de moral qui se pose. Il faut que chaque chef ait le sens des responsabilités et, même aux échelons inférieurs, une certaine autonomie, afin d'éviter le retour de désordres sans nom comme il s'en est produit à l'arrière.

M. J.P. RAMBAUD voit là le résultat de la politique suivie depuis vingt ans.

M. CHAUMIE montre qu'actuellement le Gouvernement essaye de secouer l'inertie et que le rôle des parlementaires serait d'aller en mission pour s'assurer que ses ordres sont exécutés.

M. BARBIER rappelle les difficultés auxquelles il s'est heurté dans les missions qu'il a voulu remplir. Il y a un manque de chefs, officiers et sous-officiers ; une nouvelle énergie doit être insufflée. Que des commissaires aux armées soient désignés, mais pour prendre des sanctions et non pas pour faire des rapports.

M. CHAUMIE signale la faiblesse des officiers de réserve qui, en effectuant l'entraînement auquel ils étaient astreints, ne se préoccupaient que d'une chose : obtenir la carte de surclassement.

M. J.P. RAMBAUD dénonce chez les officiers d'active le même souci de ne pas commander et de fuir les responsabilités. Par exemple, le commandant d'armes de Pamiers, de qui il dépendait d'accorder un certain nombre de paillasses pour le couchage des réfugiés, n'y a consenti que sur requête instantanée et après avoir d'abord éludé de prendre une décision.

M. RILLART de VERNEUIL voudrait savoir comment se fait la répartition des réfugiés.

M. J.P. RAMBAUD indique que les préfets ont l'ordre d'accueillir tous les réfugiés, quel que soit leur département d'origine. Certains départements voient ainsi doubler le chiffre de la population, ce qui rend le ravitaillement difficile. De plus, les militaires ne montrent pas toute la compréhension que la situation requiert et ni l'intendance ni le service de santé n'apportent l'aide qu'on serait en droit d'espérer.

M. MOURIER constate l'incurie du commandement.

La séance est levée à midi.

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mercredi 22 Mai 1940 à quinze heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

-----

Présents : MM. Rillart de Verneuil, Reibel, Goirand, Stuhl, de Chammard, Chaumié, de Wendel, Besnard, Belmont, Bénazet, Barbier, Jourdain, Mourier, Paul-Boncour, de La Grandière, d'Harcourt, de Blois, J.P. Rambaud, Després, Depierre, Rolland, Fabry.

M. CHAUMIE rend compte de décisions qu'il a prises, depuis la précédente réunion de la commission, en sa qualité de secrétaire permanent. Etant donné la gravité des événements, un tri a été fait dans les archives de la commission : certains documents, qu'il importait de soustraire à tout prix aux atteintes de l'ennemi, ont été brûlés ; d'autres, qui ne présentent pas un caractère important, ont été expédiés à Tours ; un troisième lot a été enfermé dans une cassette qui, le cas échéant, serait transportée sous la garde d'officiers armés. D'autre part, en ce qui concerne la réforme du Code de justice militaire, l'instruction contradictoire et le libre choix du défenseur, présentant des inconvénients sérieux, le Gouvernement a été prié de prendre par décret-loi les mesures qui s'imposent.

M. REIBEL regrette que des documents aient été détruits.

M. CHAUMIE précise que les comptes rendus des comités secrets ont été conservés, ainsi que les dépositions.

M. le PRÉSIDENT indique qu'il est nécessaire de conserver des archives aussi complètes que possible et qu'il sera procédé à la reconstitution des pièces détruites.

M. REIBEL croit qu'il sera nécessaire, en effet, de pouvoir établir les responsabilités de chacun.

M. le PRÉSIDENT déclare que le discours sévère, prononcé la veille à la tribune du Sénat par le président du conseil, ira droit au pays. La situation présente, telle qu'elle s'est dessinée, jour après jour, a son origine dans des causes que le président du conseil a brièvement indiquées : l'insuffisance des défenseurs de la Meuse et l'insuffisance de la couverture de l'Oise. L'ennemi qui, depuis plusieurs mois, avait eu le temps de repérer ces faiblesses a opéré la rupture au moyen d'une véritable inondation de troupes. L'objectif ennemi était d'atteindre, l'une après l'autre, les lignes ferroviaires par lesquelles s'effectue le ravitaillement, d'où les coups de ciseailles successifs qu'il a donnés pour essayer d'isoler le groupe des armées française, anglaise et belge opérant en Belgique.

Lors de l'invasion allemande dans les pays neutres, les troupes françaises qui étaient massées à la frontière belge se sont

immédiatement mises en route dans un ordre admirable et sont parvenues aux points fixés en respectant avec beaucoup de précision l'horaire établi ; on a pu toutefois se demander, lorsque s'est produite la poussée allemande aux sources de l'Oise, si elle avait conservé suffisamment d'attaches avec ses arrières. Elle avait pour rôle de tomber verticalement sur la pression horizontale de l'adversaire, manoeuvre facile à concevoir, mais moins aisée à exécuter en raison de l'encombrement des routes par un flot de réfugiés bien plus important que celui de 1914.

La question qui se pose actuellement est de savoir quelle est la situation des troupes en-deçà et au-delà de la Somme ; mais il faut se borner à la poser et à laisser agir ceux qui ont les responsabilités du commandement. L'homme qui est à la tête de l'armée française donne une impression d'activité, de lucidité, de possession de soi à quoi se reconnaît un véritable chef. C'est là un élément possible d'heureux succès.

M. BENAZET associe la commission de l'air, dont il est le président, aux paroles de confiance qui viennent d'être prononcées. Ceux qui viennent de donner la marque de leur insuffisance ont été, en leur temps, des généraux intelligents et remarquables ; mais ils appartenaient à l'ancienne école, tandis que l'état-major allemand a préparé la guerre selon des méthodes nouvelles. Le soldat allemand appartient à un peuple élevé depuis vingt ans dans l'amour de la patrie et véritablement galvanisé, tandis qu'en face de lui le peuple français ne demandait qu'à se vautrer dans les plaisirs de la paix, travaillé qu'il était par l'idée pacifiste et individuelle. Les cadres allemands se sont montrés supérieurs aux cadres français dont on faisait tant de cas et qui ont profondément déçu ; la propagande communiste s'est d'ailleurs exercée sur eux depuis longtemps et, en tout cas, depuis le début de la guerre, ce qui a toujours été caché et au Parlement et au ministre de la défense nationale. Quant à l'état-major allemand, il a magnifiquement mené la bataille, envahissant les Pays-Bas et la Belgique, ce qui constituait un piège, où l'état-major français est tombé, et passant à l'attaque alors qu'un million d'hommes étaient partis. Pour redresser la situation, plusieurs plans peuvent être conçus, mais, pour les exécuter, tout dépend de ce que vaut comme outil l'armée française.

M. REIBEL pense que le jour viendra de rechercher les responsabilités, mais qu'à l'heure actuelle, où la patrie est en danger, il n'est que d'attendre avec patience en faisant pleinement confiance à l'homme plein d'énergie et de feu qui est maintenant le chef de l'armée française.

M. FABRY est d'avis que le général Weygand voudra certainement faire quelque chose, mais que la question est de savoir ce qu'il pourra faire. Au point de départ, il y a, d'un côté 200 divisions allemandes, de l'autre 110 divisions françaises dont une partie est retenue à la frontière des Alpes par l'attitude incertaine de l'Italie. Il est prudent de s'abstenir de toute critique ; ce qui est sûr, c'est que la charnière du mouvement stratégique, qui aurait dû être forte, n'a pas suffisamment tenu. Mais que ne dirait-on pas si la France ne s'était pas portée au secours de la Belgique !

Quant au dispositif de la bataille en cours, il n'est pas possible de l'imaginer sans une connaissance exacte de la situation. Il est à croire que, derrière les formations motorisées, l'infanterie

allemande arrive, mais il est impossible de rien dire de plus. La commission de l'armée peut faire un acte de foi dans l'armée et dans le commandement ; mais, pour travailler utilement, elle a besoin de la collaboration du gouvernement et du commandement qui, pour l'instant, est très absorbé. La défaite actuelle ne s'explique pas seulement par des raisons militaires ; la trahison a joué ; des chefs de gare se sont suicidés après qu'on eut trouvé chez eux des microphones ; le pays a été travaillé depuis plusieurs années. Pour l'instant, l'heure n'est pas à la discussion sur les responsabilités d'hier et, plus tard, il conviendra de se préoccuper des effectifs et de la production ; si le nord de la France n'est pas dévasté, les installations industrielles sont atteintes.

M. J.P. RAMBAUD fait connaître, à propos de la question des effectifs, que, la sous-commission des effectifs ayant pensé que la commission de l'armée devait être instruite de l'état des effectifs dès aujourd'hui : nombre de divisions engagées dans la bataille, pertes, disponibilités, le désir quasi unanime manifesté par la sous-commission des effectifs d'entendre un représentant qualifié du Ministre de la défense nationale a été communiqué à M. le Président, qui avait accepté de s'en faire l'interprète.

M. le PRESIDENT répond qu'il ne pouvait pas s'agir à onze heures du matin de demander soit au président du conseil, soit au général Colson de venir, l'après-midi même, devant la commission ; qu'une telle demande, en tout cas, ne devait être formulée que sur l'avis de la commission tout entière. Le général Colson, informé du désir de la sous-commission des effectifs, a fait savoir qu'il n'avait pas délégation pour être entendu par une commission parlementaire et que, par conséquent, il ne pouvait pas non plus envoyer l'un de ses collaborateurs. Il semble préférable, pour l'instant, de faire confiance au général Weygand qui est en pleine action depuis quarante huit heures.

M. de WENDEL déclare qu'il ne verrait pas d'inconvénient à la venue du président du conseil, si lui-même le jugeait à propos ; mais l'audition d'un homme politique parlant à des hommes politiques ne présenterait vraisemblablement <sup>pas</sup> un grand intérêt. Au contraire, si c'était un militaire qui vint répondre avec précision à des questions posées, cela ne laisserait pas d'être dangereux.

M. J.P. RAMBAUD insiste sur la nécessité d'obtenir des renseignements et ajoute que la commission a toujours fait preuve d'une entière discrétion.

M. FABRY estime que personne, à l'heure actuelle, ne peut donner, même approximativement, des indications sur les effectifs que le premier bureau du G.Q.G. est seul à connaître ; la masse globale en est connue, la répartition ne l'est pas.

M. le PRESIDENT demande que soit suivie la méthode qui consiste à présenter des questionnaires élaborés par les sous-commissions et soumis à la commission.

M. J.P. RAMBAUD objecte que, depuis le début de la guerre

il n'a jamais été possible d'avoir de réponses.

M. le PRESIDENT affirme que la commission n'a pas été en défaut dans son devoir.

M. de BLOIS remarque qu'il n'a jamais été tenu compte des observations ni des suggestions de la commission de l'armée qui, si elle renonce à contrôler, est inutile.

M. le PRESIDENT pense qu'il n'est pas possible de parler de l'abandon du droit de contrôle au lendemain d'un comité secret où le débat a été entièrement vidé.

M. BELMONT reconnaît le grand intérêt des questions posées par la sous-commission des effectifs, mais il ne croit pas possible d'obtenir actuellement des réponses et il suggère l'établissement d'un questionnaire.

M. BENAZET rappelle qu'entre 1915 et 1918, les commissions de l'armée des deux Chambres recevaient tous les dix jours un état des effectifs. La méthode pourrait être reprise.

M. CHAUMIE précise qu'à la sous-commission des effectifs il a indiqué qu'il n'était pas partisan de demander des renseignements, alors que la bataille bat son plein et s'agissant d'informations secrètes qu'un homme, si discret soit-il, peut être tenté de divulguer, ne fût-ce que pour rassurer un ami.

M. le PRESIDENT estime que la commission a donné des preuves suffisantes du secret absolu qu'elle sait garder pour qu'on puisse lui faire confiance. Pour ce qui est, par contre, de l'opportunité, ce n'est pas le moment, quand un homme est dans le plein de l'action, de lui poser des questions auxquelles il n'est d'ailleurs peut-être pas en mesure de répondre. Le contrôle ne précéde ni n'accompagne l'action ; il la suit. La commission de l'armée n'a pas failli à son devoir ; elle se doit de continuer son action, mais en choisissant le moment et le point d'application. Quand un questionnaire, préparé par la sous-commission des effectifs, aura été délibéré par la commission, le ministre en sera saisi.

M. J.P. RAMBAUD reconnaît que, malgré l'intérêt des questions soulevées, le temps était court pour obtenir une audition et se ralliant à la suggestion de M. Bénazet, demande que soit communiquée tous les quinze jours à la commission la situation des effectifs : effectifs au front, effectifs à l'arrière, état des pertes.

La commission se range à cet avis.

M. DESPRES proteste contre le fait qu'on ait jeté en pâture à l'opinion publique le nom d'un général d'armée, avant que celui-ci ait pu présenter sa défense. Par ailleurs, si le discours prononcé par le président du conseil a été déprimant, la réalité l'est plus encore. La menace n'est pas seulement d'ordre stratégique ; de telles quantités de munitions ont été détruites qu'il risque de ne plus y en avoir d'ici

quelques semaines, tandis que les Allemands, malgré les pertes subies, ont encore beaucoup de matériel. Il faut acheter des armes à toutes les nations qui en possèdent ; sinon, même à supposer que la situation soit rétablie, il ne sera pas possible de faire face à une nouvelle offensive.

M. de La GRANDIERE s'inquiète de savoir, les menaces dirigées contre la capitale ayant attiré l'attention sur l'organisation défensive de la région parisienne, s'il y aurait des hommes pour occuper la position.

M. le PRESIDENT assure que la question n'a pas échappé au maréchal Pétain.

M. FABRY indique que le cas serait différent selon que le commandement considérerait Paris comme une ville ouverte ou comme une ville défendue.

M. le général STUHL fait connaître que M. Taittinger a jugé inexistante la défense de la région parisienne et que le général Hering, gouverneur militaire de Paris, informé de cette opinion, a répondu qu'on y travaille.

M. de CHAMMARD signale qu'il serait urgent de connaître les quantités d'avions, de tanks et, en général, de matériels de toute sorte, qui restent disponibles. Les destructions n'ont pas toujours été le fait de l'ennemi. A cet égard, l'administration préfectorale a montré une incapacité sur laquelle a été appelée l'attention du ministre de l'intérieur. Il est indispensable que les préfets reçoivent des instructions précises et qu'il y ait une discipline stricte. Lors des bombardements qui ont eu lieu à Clermont-Ferrand, à Bron, à Châteauroux, les avions allemands ont pu évoluer en toute tranquillité du fait que les chasseurs français étaient absents, ayant pris l'habitude de loger en ville. A Tulle, où se trouve une manufacture d'armes, trois jours de suite des avions allemands ont pu venir prendre des photographies et repérer leurs objectifs ; la D.C.A. ne dispose que de quatre mitrailleuses, ce qui est tout à fait insuffisant pour les installations considérables qu'elle doit protéger. Des fusées lumineuses ont été vues sur Tulle et sur Brive ; or, on compte à Tulle 160 ouvriers espagnols et l'on emploie à Brive 150 Allemands sortis d'un camp de concentration.

M. BENAZET indique que les bombardements effectués par les Allemands à Châteauroux avaient été minutieusement préparés par des reconnaissances nombreuses et que rien n'a été laissé au hasard ; différentes catégories de projectiles ont été lancés selon la nature des objectifs et les obus incendiaires, par exemple, ont été réservés aux hangars en bois.

M. ROLLAND précise que, lors du bombardement de l'aérodrome de Bron, plusieurs vagues successives d'avions allemands ont pu venir sans être inquiétés par la chasse française ; les officiers étaient absents et les pilotes logés en ville. Les aviateurs ennemis auraient pu bombarder Lyon. Par ailleurs, c'est une erreur d'avoir concentré quatre mille Polonais au camp de Bron.

M. BENAZET avise la commission de son intention de déposer une proposition de loi aux termes de laquelle tout ministre ou fonctionnaire d'exécution doit obligatoirement rendre compte de ses actes devant une cour de justice.

M. RILLART de VERNEUIL signale que, dans les régions du nord de la France, un ravitaillement considérable a été laissé : sucre, blé, moutons, bêtes à corne, chevaux. L'intendance n'a pas donné d'ordres. Le commandement a été défaillant et l'on n'a pas vu, en ces jours difficiles, ces nombreux officiers dont les parlementaires en mission aux armées avaient pensé qu'ils constituaient des cadres remarquables.

M. RENE BESNARD constate qu'un certain nombre de sentiments se dégagent des réflexions échangées et pourraient être concrétisés dans l'ordre du jour ci-après :

La Commission de l'Armée, affirmant la continuité de l'exercice du droit de contrôle, mais considérant que l'heure est à l'action unanime et totale, sûre du destin de la Patrie, salue les soldats de la France, fait une absolue confiance au Gouvernement et au Commandement pour défendre le pays avec une indomptable énergie contre l'ennemi à l'extérieur et les ennemis de l'intérieur.

Après un échange d'observations entre plusieurs des membres présents, la commission adopte l'ordre du jour proposé, décide de ne pas lui donner de publicité et charge son Président de le faire tenir à M. le Président du Conseil en lui laissant la latitude de l'utiliser à son gré et à son heure.

La commission délègue en mission de contrôle à l'intérieur

- MM. Chaumié et de La Grandière, pour vérifier l'état des défenses de la région parisienne et s'informer des mesures que le Gouvernement compte prendre pour la défense de Paris ;
- M. de Chammard, pour visiter les usines de guerre et tous autres établissements industriels du département de la Corrèze, avec mission de se renseigner sur la marche des fabrications ainsi que sur les moyens de protection et de D.C.A. dont ils disposent ;
- MM. Mourier et Rolland, pour se rendre compte dans la zone des étapes et aussi près que possible de la zone des opérations, du fonctionnement des évacuations des blessés et des malades.

La séance est levée à dix-sept heures et demie.

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du vendredi 31 Mai 1940 à 15 heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

-----

Présents : MM. Chaumié, Fabry, Mourier, Stuhl, Rillart de Verneuil, Jacquy, Reibel, Lémery, Roussel.

M. le PRESIDENT explique qu'avec un certain nombre de membres de la commission, il a pensé que les circonstances présentes exigeaient des réunions plus fréquentes, afin d'assurer la continuité des travaux, d'où la convocation qui a été adressée pour aujourd'hui et qui exprime le principe de la permanence de la commission. Cette permanence est assurée en fait par ceux des membres qui peuvent venir au Sénat de façon régulière, mais il serait nécessaire de prévoir des séances plus rapprochées, ce qui permettrait, d'ailleurs, de les tenir moins longues.

La commission décide de siéger le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, à quinze heures.

M. le PRESIDENT expose que les questions abordées auront toujours un caractère urgent ; dans ces conditions l'examen par les sous-commissions apparaît comme une complication et un retard. Il y aurait lieu de les considérer comme fondues dans la commission ; au surplus, il importe, dans les circonstances présentes, que chacun des membres soit au courant de l'ensemble des questions.

Cette vue est unanimement approuvée.

M. le PRESIDENT pense qu'il conviendrait de faire savoir au président du conseil la formation de continuité adoptée par la commission et le prier de bien vouloir se mettre en mesure de recevoir ceux des membres qu'elle lui enverra à l'effet de recueillir de lui des renseignements.

Il est décidé de demander à M. le président du conseil de recevoir demain une délégation qui comprendra MM. le Président, Chaumié, Reibel, Jacquy, Lémery, Rillart de Verneuil, Stuhl et Mourier.

La Commission établit ensuite un questionnaire qui sera soumis à M. le Président du Conseil.

Il est précisé qu'il ne sera pas demandé à M. le Président du Conseil de répondre immédiatement au questionnaire ligne par ligne. Il pourrait, dans une prochaine audition à la Commission de l'Armée, faire un exposé d'ensemble et ne fournir des précisions que dans un certain délai. Au cours de l'établissement du questionnaire, diverses observations sont présentées.

42  
M. FABRY remarque que les événements rendent caduc le plan d'utilisation des effectifs qui avait été tracé et qu'il sera nécessaire d'appeler les jeunes classes, pour les instruire, plus vite qu'on ne l'avait pensé.

M. CHAUMIE souhaite qu'on utilise les anciens combattants, qui ont fait leurs preuves au cours de l'autre guerre, dans des unités combattantes. Il n'est plus admissible qu'il soit entendu que les hommes de la deuxième réserve ne se battront pas. Les associations d'anciens combattants devraient lancer des appels en ce sens.

M. FABRY estime que les anciens combattants doivent plutôt être employés dans les formations territoriales et locales qui se créent dans chaque commune pour lutter contre les parachutistes et contre les ennemis intérieurs, la France devenant un vaste camp retranché. Il est vraisemblable de s'attendre, une fois terminée la bataille du Nord, à une pression de l'ennemi sur Paris ; l'évacuation des populations civiles gêne considérablement les mouvements militaires ; or, elles ne resteront sur place que dans la mesure où elles seront défendues ; il importe donc qu'en chaque endroit du territoire, la défense soit assurée pour éviter que la panique ne se crée et ne se propage. Dernièrement, des parachutistes descendus dans la région de la Somme ont trouvé sur place des voitures automobiles qui les attendaient. La surveillance doit s'exercer partout.

M. REIBEL cite des exemples analogues dans la Côte d'Or et dans la Dordogne. La forme nouvelle prise par la guerre exige l'initiative individuelle ; encore appartient-il au gouvernement d'organiser la défense du territoire.

M. MOURIER observe qu'il serait dangereux de donner à toutes les personnes qui en feront la demande des armes dont on ne sait à quel usage elles seraient destinées. Les milices locales devraient être placées sous les ordres de la gendarmerie.

M. CHAUMIE suggère que les camions et voitures appartenant à des particuliers puissent être mis à la disposition de ces organisations.

M. FABRY signale l'importance de l'encadrement.

M. REIBEL déplore qu'on ait nommé trop de jeunes officiers de réserve, insuffisamment aguerris, et qui ne se préoccupaient guère que d'obtenir la carte de surclassement. Mieux valait faire appel à des sous-officiers expérimentés.

M. JACQUY rappelle qu'il avait rapporté que l'insuffisance des cadres préoccupait certains commandants d'armée.

M. MOURIER remarque que toute l'organisation du service de santé est à reprendre ; conçue pour une guerre de position, elle doit être adaptée aux nécessités de la guerre de mouvement. Les blessés ne peuvent être utilement soignés qu'à une distance de plus de cent ou cent vingt kilomètres de la ligne de feu. Or l'expérience a montré que l'opération faite moins de douze heures après la blessure amène généralement la guérison, tandis que, ce délai passé, il y a un risque d'infection. Il est donc nécessaire de prévoir le transport rapide des blessés vers l'arrière, enseignement qui ressortait déjà de la guerre de 1918 et qu'on a eu tort d'oublier. A la fin de la dernière guerre, le service de santé disposait de 5.000 voitures, au début de celle-ci, il en possédait 1.900 ; il en compte présentement 5.000, alors qu'il lui en faudrait 12.000. Un effort immédiat s'impose.

M. CHAUMIE rend compte de la mission qu'il a effectuée avec M. de La Grandière et qui portait sur les travaux de défense de la région parisienne. La ligne de défense a été créée en utilisant les obstacles naturels, cours d'eau et canaux ; à défaut, des barrages ont été organisés ; on a construit des ouvrages bétonnés, placé des pièces d'artillerie, flanqué les lisières des bois et creusé des fossés antichars pour lesquels ont été utilisées des pelles à vapeur. Cette ligne de défense existait au 10 Mai, mais elle n'était ni armée ni occupée, elle l'est maintenant. Sur les routes, on a préparé des tétraèdres faits de rails liés ensemble et qui forment un obstacle aux chars. Les ponts ont été minés, des mines antichars sont prêtes. Il est réconfortant de constater que, dès qu'ils ont été saisis de la question par la commission de l'Armée, le président du conseil et le maréchal Pétain se sont rendus sur place pour se rendre compte par eux-mêmes. Par contre, aucun contact, et cela est regrettable, n'a été établi entre les autorités militaires et les autorités civiles ; or, il est indispensable de faire appel aux civils pour bloquer les carrefours, arrêter les colonnes légères, combattre les parachutistes et arrêter les petites infiltrations. Des équipes doivent être constituées à l'avance et les maires se tenir prêts à donner les renseignements utiles. Si l'on avait prévenu qu'une colonne de telle force avait traversé tel village, se rendant dans telle direction, il aurait souvent été possible de l'arrêter. Il faut songer à s'organiser.

M. REIBEL donne des précisions sur divers procédés, stratagèmes et inventions actuellement en cours d'étude ou de réalisation. Il faut s'inspirer des méthodes employées par l'ennemi et combattre la ruse par la ruse.

La commission délègue en mission M. REIBEL, pour vérifier l'état des défenses de la région parisienne et s'informer des mesures que le Gouvernement compte prendre pour la défense de Paris.

La séance est levée à dix-sept heures.

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du lundi 3 Juin à quinze heures.

Présidence de M. RENE BESNARD.

Présents : MM. Chaumié, Fabry, Goirand, Hirschauer, Jourdain, Lémery, Mourier, Stuhl, de Wendel.

Un échange d'observations a lieu entre les membres présents relativement à la situation et aux mesures qu'elle comporte notamment en ce qui concerne les armements et la nécessité d'une discipline générale dans tous les domaines.

M. de WENDEL, sans vouloir entraver l'action du gouvernement par des questions intempestives, déplore qu'on en soit encore à préparer la guerre de 1942 ou 1943 et à construire des usines au lieu d'utiliser à plein celles qui existent déjà et de les pourvoir de matières premières achetées à l'étranger, sans se préoccuper des sorties d'or qui doivent en résulter. Il n'est pas admissible, quand le ministère de l'armement formule une demande, que le ministère des finances lui oppose ce genre d'objections, non plus qu'il ne l'est que le ministère du travail s'inquiète encore de faire appliquer les lois sociales. Le plan établi par le ministère de l'armement pour l'utilisation de la main-d'œuvre est à modifier complètement ; du fait du reflux des Belges, la question du personnel ne se pose plus et il faut travailler non plus avec deux équipes mais avec trois, quand bien même il serait nécessaire pour cela de dénouer les contrats collectifs.

M. FABRY indique que les régiments qui ont résisté sont ceux qui avaient de la tenue. La discipline est nécessaire pour les civils comme pour les militaires et chacun devrait y être soumis. C'est ainsi qu'il n'est pas tolérable que tel journaliste, au moment où la France doit s'efforcer, par des conversations, de retenir l'Italie d'entrer en guerre, puisse publier, sans que la censure l'en empêche, un article injurieux pour M. Mussolini.

M. RENE BESNARD donne lecture de cet article publié dans l'Ordre du 3 Juin 1940 par M. Buré et ajoute qu'il est inadmissible qu'après cela le ministre de l'information soit encore en fonctions

M. de WENDEL pense que M. René Besnard, qui appartient également à la commission des affaires étrangères, serait particulièrement qualifié pour saisir le Gouvernement et lui faire connaître le sentiment de la commission.

La commission décide de reprendre, à la prochaine réunion les questions évoquées à la séance de ce jour pour aboutir, le cas échéant, à des motions précises.

La séance est levée à seize heures.

45

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mercredi 5 Juin 1940 à quinze heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

---

Présents : MM. Hirschauer, Stuhl, Reibel, Rillart de Verneuil, Mourier, Jourdain, Jacquy, de Juigné, Belmont, Després, Dépierre, Rambaud, de La Grandière, d'Harcourt, Maroselli, Lémery, Rolland, de Chammard, de Wendel, de Blois, Fabry, Goirand, Bénazet, René Besnard.

M. BELMONT donne lecture d'un rapport relatif aux fabrications d'armement, qui indique les chiffres de production réalisés pendant les derniers mois et expose la situation des industries de guerre après les récentes opérations.

M. RAMBAUD demande à quelles causes peut s'attribuer l'augmentation notable constatée dans les chiffres de production d'avril à mai.

M. BELMONT suppose que cela tient à l'accroissement du nombre des chaînes, ainsi peut-être qu'à un changement dans les esprits.

M. RAMBAUD regrette qu'il n'en ait pas été ainsi plus tôt.

M. de WENDEL précise qu'il y a lieu de distinguer entre les augmentations normales qui s'expliquent par les raisons données et les augmentations anormales dues à l'achèvement d'un certain nombre de fabrications qui, depuis plus ou moins longtemps, étaient presque terminées et dont on ne s'est soucié que lorsque les circonstances l'ont exigé. Les chiffres portés au compte du mois de mai ne pourront certainement pas être maintenus.

M. MAROSELLI pense qu'il conviendrait de connaître les cadences prévues.

M. DESPRES indique que le ministère de l'armement ne peut indiquer que les pertes de fabrications résultant de l'action ennemie. Pour ce qui est des pertes en existants, le ministère de la guerre admet qu'elles atteignent les deux-tiers pour les effectifs et la totalité pour le matériel de l'armée française qui opérait en Belgique. Dans l'état actuel des choses, la parole est aux diplomates qui doivent s'efforcer de convaincre les Etats-Unis de la nécessité de venir en aide aux Alliés et de persuader les Anglais de mettre leur aviation à la disposition de l'armée française. Il ne faut pas qu'au moment où l'offensive se déclenche contre la France les aviateurs de chasse britannique soient envoyés en permission ; la coopération entre les deux pays doit être totale et il est navrant qu'on puisse dire que si la majeure partie de l'armée britannique a été sauvée, c'est au détriment des troupes françaises et rapporter que sur une embarcation le commandant en chef du corps expéditionnaire anglais a refusé d'admettre une vingtaine de Français sous le prétexte qu'ils auraient pris la place d'autant d'Anglais.

M. REIBEL s'alarme du pourcentage des pertes en effectifs.

M. de CHAMMARD s'inquiète du discours prononcé par le premier ministre anglais et dans lequel il a déclaré que les Iles britanniques devaient maintenant songer à se replier sur elles-mêmes, ce qui peut signifier que le corps expéditionnaire anglais ne sera pas remplacé. Par ailleurs, il y aurait lieu de savoir si la production de l'armement en avril et mai est allée directement aux armées ou si elle a été employée à renforcer les réserves générales.

M. LEMERY partage l'inquiétude de M. de Chammard au sujet du discours de M. Winston Churchill et pense que la France doit raisonner comme si elle était seule. On n'a sauvé que 75.000 hommes de l'armée française qui opérait en Belgique, tandis que toute l'armée anglaise a été évacuée. En tout cas, il convient que la commission soit éclairée ; elle a établi un questionnaire, il serait bon que, pour chacune des rubriques qu'il comporte, deux commissaires soient habilités à recueillir dans les services compétents les éléments des réponses.

M. RAMBAUD s'étonne d'avoir entendu donner des renseignements au sujet des armements et des effectifs et de n'avoir, pour sa part, obtenu aucune réponse au questionnaire concernant la situation en effectifs de l'armée française établi il y a quinze jours.

M. le PRESIDENT explique que, lorsqu'il a été décidé d'établir une permanence pour la commission de l'Armée, un nouveau questionnaire a été dressé dans lequel a été incorporé celui que M. Rambaud avait élaboré.

M. RAMBAUD proteste qu'un délai de quinze jours lui paraît suffisant pour que soient donnés des renseignements dont l'urgence est telle que la sous-commission des effectifs avait pensé qu'ils devraient être obtenus le jour même. La commission de l'armée devrait-elle attendre la fin de la guerre pour connaître la situation de l'armée française et le concours qu'elle peut escompter de l'armée britannique. Une décision avait été prise, elle est demeurée sans résultats.

M. René BESNARD, à propos de l'indication donnée par M. BELMONT que les pertes subies pourraient être partiellement compensées et tout en reconnaissant qu'en effet depuis les derniers événements un immense effort a été fait, se déclare alarmé qu'une énorme quantité de matériel ait pu tombés au pouvoir de l'ennemi. Il est angoissant de songer que, depuis dix ans, les rapports des commissions sont à base de chiffres fournis par les services, l'état-major, le Gouvernement qui, à la première épreuve se révèlent faux, ; dans ces conditions, quel crédit accorder à ceux sur lesquels M. Belmont a édifié son rapport ? Ce sont vraisemblablement, comme par le passé, des statistiques de bureaux. Pourquoi ne pas dire toute la vérité à la commission alors que la situation est incontestablement grave ? Ou alors comment peut-elle exercer le contrôle ? Contrairement à la méthode suggérée par M. Lémery, d'envoyer dans les services des commissaires qui rapporteront des chiffres sujets à caution, le moyen d'information le plus direct est d'entendre le gouvernement qui devra prendre la responsabilité des renseignements qu'il donnera. Il n'est plus possible, même à quelqu'un qui s'est toujours effacé de nature tant que membre de la commission de l'armée, la responsabilité de la situation actuelle.

47

M. LEMERY pense qu'il serait plus rapide d'aller chercher des renseignements dans les services, tandis que l'audition du gouvernement risque de n'en pas donner.

M. REIBEL rappelle qu'il n'a jamais été de ceux qui ont voulu esquiver les responsabilités ou épargner les gouvernements et ne croit pas inconciliables les méthodes d'information proposées l'une par M. Lémery, l'autre par M. René Besnard. La situation qui vient d'être révélée est d'une gravité que nul ne pouvait soupçonner ; elle est trop grave pour que la commission n'entende pas aussitôt que possible le ministre de la guerre. Il importe de connaître les pertes en effectifs et en matériel avant d'étudier les moyens de les pallier. Une nouvelle bataille est engagée, faut-il en attendre la fin pour avoir des renseignements ? Au contraire, il faut d'urgence chercher les responsabilités, prendre les mesures de salut public qui s'imposent et ne pas se contenter de paroles. Une délégation de la commission de l'armée a été reçue par le président du conseil qui elle a remis un questionnaire et demandé de venir au plus tôt - ce qu'il a accepté - donner à la commission les renseignements que celle-ci a le droit de connaître, notamment sur les existants en effectifs et en matériel avant et après la bataille de Belgique. Il ne s'agit pas là de fabrications, mais comment admettre, quand on sait que Denain n'a pas été prise par surprise et qu'on a eu le temps nécessaire à l'évacuation, qu'on y ait laissé des blindages de chars ? Des sanctions s'imposent qui doivent aller jusqu'aux exécutions capitales. Un sursaut d'énergie est indispensable et il faut que les coupables soient atteints, si haut placés qu'ils soient. Qu'on objecte pas que c'est risquer de diviser l'opinion ! ce sera au contraire la galvaniser.

M. de CHAMMARD estime qu'une peine de six mois de prison infligée à un médecin général pour abandon de poste en présence de l'ennemi est dérisoire, alors que la mort s'imposait.

M. REIBEL pense que c'est la camaraderie qui a joué en l'espèce. Or, quand Paris et la France entière tout sous le coup d'une menace directe, un tel sentiment devrait être oublié entre militaires comme entre parlementaires, d'une façon plus générale en tout domaine.

M. CHAUMIE met en doute le lien fondé des renseignements donné à M. Després en ce qui touche les pertes d'effectifs à l'armée française de Belgique et oppose le fait que 80.000 soldats français de cette année auraient été évacués dans le Calvados. De même, il convient d'accueillir avec réserve les déclarations de généraux qui, ayant perdu la bataille, incriminent le matériel et, par exemple, prétendent que les canons français antichars ne perçaient pas les blindages ennemis, alors que les exécutants affirment le contraire.

M. JACQUY considère que la question primordiale est de savoir si, dans la bataille engagée, le Gouvernement français peut compter sur l'appui du Gouvernement anglais et notamment de l'aviation.

M. DESPRES appuie cet avis. L'expérience des combats livrés depuis le 10 mai a montré que l'infanterie supporte mal les attaques de l'aviation ennemie ; si elle ne peut pas compter aujourd'hui même sur l'aviation anglaise, une percée est à craindre.

M. FABRY expose qu'au moment où s'est engagée la bataille du 10 mai, l'armée française comptait 110 divisions. Compte tenu des pertes, des effectifs dispersés, non encadrés

et momentanément inutilisables, qui ne pourraient entrer en ligne que si la nouvelle bataille était d'une certaine durée, il ne reste que 70 divisions disponibles. Sur le front de la Somme et de l'Aisne, chaque division tient un front de dix à quatorze kilomètres. Sous le commandement du Général Besson, trois armées sont en ligne : l'armée Altmeyer vers l'embouchure de la Somme, l'armée Frère dans la vallée de l'Oise et l'armée Touchon au nord de Reims. Ce sont tous là des chefs énergiques. Malheureusement, l'armement est incomplet ; les divisions mécaniques légères n'existent plus. Si l'aviation de chasse a pu réparer ses pertes au jour le jour, elle reste, numériquement en état d'infériorité indéniable. Deux inconnues décideront du sort de la bataille : l'Etat du corps mécanique allemand et l'aviation anglaise. Le corps mécanique allemand pourra-t-il prendre au combat une part aussi importante que précédemment ?

Il est permis de croire qu'après cinq-cinq jours de lutte, il a besoin d'être reconstitué, mais il est également possible que des réserves existent. Quant à l'intervention de l'aviation anglaise, le discours de M. Winston Churchill ne permet pas de se faire une opinion à ce sujet, ni dans un sens ni dans l'autre ; si elle fait défaut, la situation serait sérieuse. La ligne de résistance établie sur la Somme et sur l'Aisne peut tenir comme elle peut être disloquée. Les jeux sont faits et il n'est pas possible de rien y changer dans l'immédiat ; mais dans un proche avenir, tous les moyens seront nécessaires et c'est là que l'action de la Commission peut s'exercer utilement. Sans plus attendre, elle doit donc demander les chiffres qui traduisent la situation et qui permettent d'établir les responsabilités.

M. REIBEL remarque que le Gouvernement ne peut pas ignorer ces chiffres.

M. D'HARCOURT rapporte qu'aux dires du Chef du Premier bureau de l'état-major du général Billotte, environ 100.000 Français auraient pu s'embarquer ; déduction faite des pertes, le chiffre de 75.000 hommes sauvés paraît vraisemblable.

M. le PRÉSIDENT oppose que, du témoignage même d'un officier de l'armée du nord, il est difficile d'avoir des chiffres d'ensemble ; il convient de les demander au gouvernement. M. le Président du Conseil, quand une délégation de la Commission est allée lui porter le questionnaire établi par elle, et qui reprenait en somme sous une forme nouvelle celui qu'avait rédigé M. Rambaud, a affirmé son besoin de vérité et promis de venir bientôt devant la commission. Cela n'empêche pas, ainsi que l'a suggéré M. Lémery, que certains membres soient habilités à recueillir des renseignements dans les services.

M. LEMERY signale que des avions américains, arrivés au Maroc, ne pourraient pas y être montés, faute d'avoir fait venir des spécialistes, il y a là une faute qui met en jeu la responsabilité du gouvernement. Quant à l'aide britannique, il est intéressant de rapporter l'opinion d'un Anglais, à savoir que ce que Pétain et Weygand demanderont, l'Angleterre le leur donnera.

M. de LA GRANDIERE, à propos des fortifications, remarque que si la ligne de la Meuse ne valait pas la ligne Maginot, elle n'était cependant pas négligeable, encore aurait-il fallu que les blockhaus fussent occupés. La percée n'est pas la faillite des fortifications, c'est celle du commandement.

M. RAMBAUD demeure sceptique sur les résultats que pourra donner la méthode suggérée par M. Lémery. Quel que soit le procédé employé - et il faut convenir que le fait de ne pas donner suite à une décision prise par la commission et la cons-

stitution de la commission sous la forme permanente en l'absence d'un certain nombre de ses membres apparaissent comme des façons un peu cavalières - seul compte le résultat. Qu'on ne vienne pas objecter que la bataille est en cours ! le Ministère de la Guerre possède les chiffres que la Commission désire connaître, qu'il les lui communique !

M. LEMERY déclare que c'est lui qui, avec quelques-uns de ses collègues, a pris l'initiative, vu la gravité des événements, de demander une permanence de la commission.

M. RAMBAUD n'est pas hostile au principe de la permanence, encore qu'il ait été décidé en dehors de l'ensemble de la commission. Ce qui importe, c'est que le président du conseil vienne au plus tôt devant elle.

MM. René BESNARD et REIBEL insistent dans le même sens.

M. MAROSEILLI suggère que le bureau de la commission se rende auprès de M. le Président du Conseil. Ce qui est urgent, c'est de savoir s'il est possible, dans la bataille engagée, de compter sur la coopération entière de l'aviation britannique.

MM. de WENDEL et STUHL appuient cette observation.

M. le PRESIDENT conclut cet échange de vues en faisant décider que le président du conseil sera prié de venir au plus tôt devant la commission et qu'en attendant, la question de l'étendue de la collaboration anglaise lui sera soumise.

M. REIBEL, pensant que, dans l'intérêt du moral du pays, il convient, sans plus tarder, de rechercher et de sanctionner les responsabilités, propose une motion en ce sens.

MM. d'HARCOURT et René BESNARD, tout en se ralliant au principe, croient qu'il serait préférable de voter cette motion après l'audition de M. le Président du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à dix-sept heures.

COMMISSION de l'ARMEE

Séance du vendredi 7 juin 1940 à 15 heures.

Présidence de M. DANIEL VINCENT

Présents : MM. René BESNARD, HIRSCHAUER, STUHL, LEMERY, RILLART de VERNEUIL, ROUSSEL, BARBIER, JOURDAIN, BELMONT, de WENDEL, REIBEL, MOURIER, FABRY, de CHAMMARD, CHAUMIE, PAUL-BONCOUR, RAMBAUD, d'HARCOURT, BENAZET, DEPIERRE, MAROSELLI, LE MOIGNIC, NAUDIN, ROLLAND, DESPRES.

Assiste également à la séance, une délégation de la commission sénatoriale des Affaires Etrangères.

La séance est ouverte à quinze heures.

(M. Paul REYNAUD, président du conseil, ministre de la défense nationale et ministre des affaires étrangères est introduit).

(voir le compte rendu sténographique)

Après le départ de M. le président du conseil, la délégation de la commission des Affaires Etrangères se retire.

Les membres de la commission de l'armée échangent des observations.

La séance est levée à dix-sept heures.